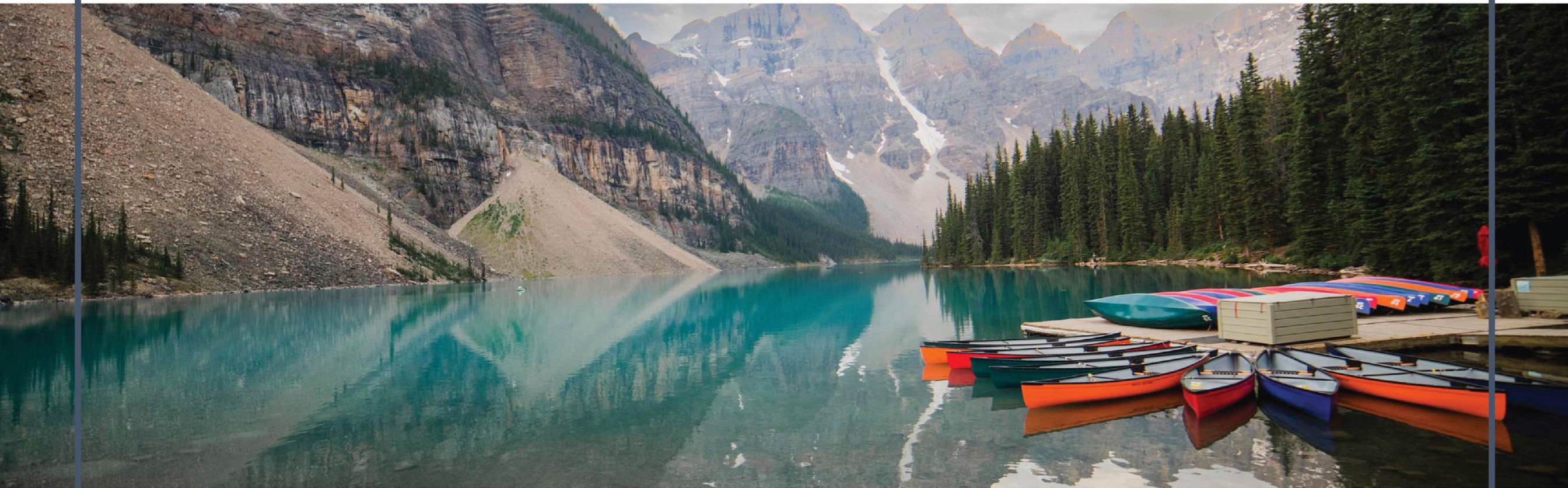




Government
of Canada

Gouvernement
du Canada

Canada



Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

Services aux Autochtones Canada

Numéro de catalogue : R119-1F-PDF

ISSN: 2564-1298

A moins d’avis contraire, il est interdit de reproduire le contenu de cette publication, en totalité ou en partie, à des fins de diffusion commerciale sans avoir obtenu au préalable la permission écrite de l’administrateur du droit d’auteur de Services aux Autochtones Canada. Si vous souhaitez obtenir du gouvernement du Canada les droits de reproduction du contenu à des fins commerciales, veuillez demander l’affranchissement du droit d’auteur de la Couronne en communiquant avec : communicationspublications@sac-isc.gc.ca.

Services aux Autochtones Canada
Les Terrasses de la Chaudière
10 Wellington Street, North Tower
Gatineau, Québec
K1A 0H4

Téléphone: 1-800-567-9604

TTY: 1-866-553-0554

Courriel: infopubs@sac-isc.gc.ca

Site web: www.Canada.ca/services-autochtones-Canada

Photos : © Environnement et Changement climatique Canada

© Sa Majesté le Roi du chef du Canada, représenté par le ministre des Services aux Autochtones Canada, 2024.

Also available in English

Introduction au Rapport sur la Stratégie ministérielle de développement durable de 2023 à 2024

La [Stratégie fédérale de développement durable de 2022 à 2026 \(SFDD\)](#) énonce les objectifs et les cibles du gouvernement du Canada en matière de développement durable, conformément à la [Loi fédérale sur le développement durable](#). Il s'agit de la première SFDD à reposer sur les 17 objectifs de développement durable (ODD) du Programme à l'horizon 2030 des Nations Unies, et elle offre une vision équilibrée des dimensions environnementale, sociale et économique du développement durable.

Conformément à l'objet de la Loi, qui est de rendre le processus décisionnel en matière de développement durable plus transparent et de faire en sorte qu'il soit tenu de rendre compte au Parlement, Services aux Autochtones Canada appuie l'atteinte des objectifs énoncés dans la SFDD au moyen des activités décrites dans la Stratégie ministérielle de développement durable (SMDD) de 2023 à 2027 de Services aux Autochtones Canada. Le présent rapport rend compte des progrès réalisés dans le cadre de la SMDD de Services aux Autochtones Canada au cours de l'exercice 2023-2024.

La [Loi fédérale sur le développement durable](#) énonce également [sept principes](#) qui doivent être pris en compte dans l'élaboration de la SFDD et des SMDD. Ces principes de base ont été pris en compte et intégrés dans la SMDD de Services aux Autochtones Canada et dans le rapport sur la SMDD 2023 à 2024.

Afin de promouvoir une action coordonnée en matière de développement durable dans l'ensemble du gouvernement du Canada, les rapports sur la stratégie ministérielle de Services aux Autochtones Canada rendent compte des progrès accomplis par le Canada dans la mise en œuvre du Programme à l'horizon 2030 et la progression des ODD, soutenus par les cibles et indicateurs du Cadre mondial d'indicateurs (CMI) et du Cadre d'indicateurs canadien (CIC). Le rapport tient également compte des progrès réalisés dans le cadre d'initiatives liées aux ODD qui ne relèvent pas de la portée de la SFDD.



Engagements de Services aux Autochtones Canada





OBJECTIF 1 : RÉDUIRE LA PAUVRETÉ AU CANADA SOUS TOUTES SES FORMES

Le contexte de la SFDD :

SAC joue un rôle de premier plan au niveau fédéral en prenant des mesures efficaces pour réduire la pauvreté dans les réserves. Les programmes d'aide au revenu et d'aide à la vie autonome dans les réserves sont des composantes du filet de sécurité sociale du Canada, semblables aux programmes d'aide sociale provinciaux et territoriaux. Actuellement, SAC s'efforce d'améliorer ces programmes afin de s'assurer que les Premières Nations ont accès à des programmes et services sociaux adaptés à leur culture et répondant à leurs besoins. En particulier, pour donner suite aux conclusions d'un engagement mené par les Premières Nations, le ministère élabore avec ses partenaires des Premières Nations et des Inuits des options pour un nouveau cadre de soins de longue durée et de soins continus qui favorise des approches de soins axées sur le client et la communauté, holistiques et culturellement sûres. En plus de ces programmes dans les réserves, les programmes urbains de SAC pour les Autochtones contribuent au bien-être socio-économique de la population autochtone urbaine en apportant un soutien financier à un large éventail d'organisations autochtones urbaines offrant des programmes et des services culturellement adaptés qui soutiennent les populations autochtones urbaines vulnérables et à risque (femmes et filles, personnes âgées, personnes vivant avec un handicap et jeunes). Les efforts de SAC pour offrir et/ou accroître l'accès à des programmes et services culturellement adaptés et sûrs, et qui contribuent à améliorer les conditions économiques et sociales des populations autochtones, sont conformes à plusieurs articles de la Déclaration des Nations-Unies sur les droits des peuples autochtones.

Thème de la cible : Réduction de la pauvreté
Cible : D'ici 2030, réduire le taux de pauvreté de 50 % par rapport à son niveau de 2015 (ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social)

Stratégie de mise en œuvre: Réaliser des investissements pour réduire la pauvreté

Mesure ministérielle :

Lutter contre la pauvreté dans les réserves en fournissant un soutien essentiel, notamment en finançant les besoins de base tel que la nourriture, les vêtements, le loyer et les allocations pour les services publics.

Répondre aux besoins particuliers, dont les articles ménagers essentiels, aux accessoires personnels et aux régimes recommandés par les médecins.

Offrir un soutien préalable au pré emploi et à l'emploi, y compris une formation aux compétences essentielles et une formation professionnelle, pour permettre aux individus de devenir autonomes.

- **Programme :** Aides au revenu
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Les personnes et les familles à faible revenu vivant dans les réserves et les Premières Nations inscrites au Yukon peuvent recevoir un soutien par le biais du programme d'aide au revenu en dernier recours lorsque toutes les autres sources de financement ont été épuisées. Le programme fournit des fonds aux Premières Nations pour couvrir les frais de subsistance essentiels des personnes admissibles et de leurs familles (c'est-à-dire les personnes qui résident habituellement dans les réserves ou les Indiens inscrits qui vivent au Yukon). Cela soutient les efforts du Canada en agissant comme un filet de sécurité sociale et en fournissant ces soutiens essentiels dans les réserves, offrant ainsi un niveau de stabilité aux participants sans aucun autre moyen, ce qui établit également une corrélation claire avec l'article 21 de la déclaration des Nations Unies et soutient la mesure 2.14 du plan d'action de la loi sur la déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones (loi sur la déclaration des Nations Unies).
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes
 - Indicateur du CIC : Taux de pauvreté basé sur le seuil officiel de la pauvreté canadienne
 - Cible du CMI 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
 - Cible du CMI/ODD 1.2 : D'ici à 2030, réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de résidents vivant dans des réserves qui bénéficient d'une aide au revenu	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles une fois la réforme du programme achevée Notes:

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Point de départ : 29,6 % (2019-2020)¹ Cible : Maintenir ou diminuer les résultats d’une année à l’autre²	Compte tenu du calendrier des rapports et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats rapportés sont ceux de l'année fiscale précédente, c'est-à-dire que les résultats de 2023-2024 se réfèrent à l'année 2022-2023. Bien que les derniers résultats pour 2023-2024 ne soient pas disponibles, les résultats de 2020-2021 sont devenus disponibles et rapportent 26,6 % (une diminution par rapport aux 29,6 % précédents). La réforme du programme est en cours et les indicateurs et les résultats peuvent changer en conséquence une fois que les bases de référence sont déterminées. Cela est conforme à l'ambition des CIC du Canada de réduire la pauvreté sous toutes ses formes, car le programme d'aide au revenu est essentiel pour les personnes et les familles à faible revenu vivant dans les réserves. Les efforts déployés pour améliorer la collecte des données et s'adapter aux nouveaux besoins témoignent d'un engagement à améliorer l'efficacité du programme. Globalement, ces améliorations soutiennent la cible 1.3 du CMI, qui vise à étendre la protection sociale aux personnes pauvres et vulnérables d'ici à 2030, et l'ODD 1.2, qui vise à réduire les taux de pauvreté d'au moins la moitié d'ici à 2030. En abordant la question du soutien au revenu et en améliorant la transparence des données. SAC continue de travailler avec les communautés des Premières Nations pour comprendre les besoins émergents des personnes et des familles à faible revenu afin de s'assurer que le programme est adapté et qu'il donne la priorité à l'autodétermination des Premières Nations en matière de services sociaux.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Veiller à ce que les personnes éligibles à faible revenu aient accès à des mesures de soutien

Mesure ministérielle : Financer la prestation de services d'aide non médicale aux personnes âgées, aux adultes aux prises avec une maladie chronique, et aux enfants et adultes ayant un handicap (mental ou physique) et qui habitent dans une réserve, afin de les aider à maintenir leur indépendance au sein de leurs communautés.

- **Programme :** Aide à la vie autonome

¹ En raison d'un ajustement mineur de la formule, le résultat 2019-2020 a été ajusté de 28,3 % à 29,6 %.

² Objectif provisoire établi en 2023-2024 et présenté alors que le ministère travaille à l'élaboration d'un objectif final en cours de codéveloppement avec les partenaires. La cible finale sera déterminée en 2024-2025.

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le programme d'aide à la vie autonome finance les soins à domicile, le placement en famille d'accueil pour adultes et les soins en institution pour les personnes âgées, les personnes atteintes d'une maladie chronique ou les personnes souffrant d'un handicap cognitif ou physique. Ces soutiens sont accessibles aux personnes à faible revenu admissibles afin de les aider à conserver leur indépendance le plus longtemps possible. Ce programme fournit un financement annuel aux Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves ou aux Premières Nations inscrites dans le Territoire du Yukon, par le biais d'accords de financement négociés, pour des soutiens sociaux non médicaux, ainsi que pour la formation et le soutien à la prestation de services, afin que les personnes âgées et les personnes handicapées puissent conserver une indépendance fonctionnelle au sein de leur communauté d'origine. Le programme soutient les efforts du Canada en fournissant des services essentiels aux clients qui n'ont pas d'autres moyens, et est également clairement aligné sur les articles 21.1, 21.2, 22.1 et 24.2 de la Déclaration des Nations Unies sur les Droits des Peuples Autochtones.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Réduire la pauvreté au Canada sous toutes ses formes
 - Cible du CIC/ODD 1.3 : Mettre en place des systèmes et mesures de protection sociale pour tous, adaptés au contexte national, y compris des socles de protection sociale, et faire en sorte que, d'ici à 2030, une part importante des pauvres et des personnes vulnérables en bénéficient
 - Cible du CMI/ODD 1.2 : D'ici à 2030, réduire au moins de moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges souffrant d'une forme ou l'autre de pauvreté, telle que définie par chaque pays.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de cas où un résident d'une réserve a été évalué des services dans le cadre du Programme d'aide à la vie autonome et a obtenu ces services. Point de départ : 95 % (2020-2021) Cible : 99 % annuellement	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats déclarés sont ceux de l'exercice précédent, c'est-à-dire que les résultats de 2023-2024 se rapportent à l'année 2022-2023. Bien que les résultats pour 2022-2023 et 2023-2024 ne soient pas disponibles, le SAC a continué à soutenir les populations vulnérables dans les réserves avec des services de soutien social non médical qui aident à maintenir leur indépendance fonctionnelle au sein de leur communauté d'origine. Le résultat pour 2021-2022 n'était pas disponible auparavant et a depuis été déterminé comme étant de 94 %. Ces actions soutiennent l'ambition des CIC du Canada en veillant à ce que les résidents vulnérables dans les réserves aient accès à des services de soutien essentiels, en réduisant la pression économique sur les familles et en favorisant la réduction de la pauvreté. À l'échelle mondiale, ces

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	mesures s'alignent également sur la cible 1.3 du CMI et sur l'ODD 1.2 en contribuant à la mise en œuvre de systèmes de protection sociale et en aidant à réduire la pauvreté. Le financement continu de 162,5 millions de dollars pour le programme d'aide à la vie autonome en 2023-2024 démontre l'investissement continu de SAC dans les systèmes de soutien social, en s'alignant sur les objectifs mondiaux de réduction de la pauvreté et en fournissant un soutien ciblé aux populations les plus vulnérables.



OBJECTIF 2 : SOUTENIR UN SYSTÈME ALIMENTAIRE PLUS SAIN ET PLUS DURABLE

Le contexte de la SFDD :

Dans le cadre de l'initiative Nutrition Nord Canada de Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada, SAC finance et soutient des activités communautaires d'éducation nutritionnelle dans les communautés nordiques isolées afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et le développement de compétences dans la sélection et la préparation de produits sains achetés dans les magasins d'aliments traditionnels ou du pays, et d'améliorer l'accès à des aliments sains Les communautés décident des activités à entreprendre en fonction de leurs besoins et priorités locaux.

SAC continu de collaborer avec l'Inuit Tapiriit Kanatami pour coprésider le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire de l'Inuit-Couronne, et de travailler avec les partenaires inuits et avec d'autres ministères fédéraux pour faire progresser les mesures et les résultats partagés liés à la sécurité alimentaire dans le plan de travail sur la santé et le bien-être du Comité de partenariat de l'Inuit-Couronne. Le Groupe de travail sur la sécurité alimentaire Inuit-Couronne a été créé en 2019 en tant que sous-groupe du Comité de partenariat Inuit-Couronne, qui propose une approche pangouvernementale pour aborder la sécurité alimentaire en tirant parti de la contribution de plusieurs ministères et organismes fédéraux ainsi que de l'Inuit Tapiriit Kanatami, des quatre organisations régionales de revendications territoriales inuites, du Conseil circumpolaire inuit du Canada, de Pauktuutit Inuit Women of Canada et du Conseil national de la jeunesse inuite.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif

Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et du Nord

Mesure ministérielle : Appuyer des activités communautaires d'éducation nutritionnelle adaptées dans les communautés isolées du nord admissible afin de mieux faire connaître ce qu'est une alimentation saine, à apprendre à choisir et à préparer des aliments sains traditionnels ou locaux et ceux achetés en magasin, et pour améliorer l'accès à une alimentation saine.

- **Programme :** Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le soutien continu de SAC à Nutrition Nord Canada contribue à garantir que des activités communautaires d'éducation nutritionnelle sont disponibles dans les communautés nordiques isolées afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et le développement de compétences dans le choix et la préparation d'aliments sains achetés au magasin et d'aliments traditionnels ou du pays, et d'améliorer l'accès à des aliments sains. Lorsque les communautés mettent en œuvre des initiatives ou des activités d'éducation nutritionnelle, elles contribuent à améliorer la sécurité alimentaire des Autochtones et des habitants du Nord.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à une alimentation suffisante, abordable et nutritive
 - Cible du CMI/ODD 2.1 : D'ici à 2030, éliminer la faim et faire en sorte que chacun, en particulier les pauvres et les personnes en situation vulnérables, y compris les nourrissons, ait accès toute l'année à une alimentation saine, nutritive et suffisante.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuits proposant des activités d'éducation nutritionnelle Point de départ : 97 % (2021-2022)	Résultat de l'indicateur: 97 % (2022-2023) Notes: Les données permettant de surveiller cet indicateur de rendement sont recueillies chaque année auprès des bénéficiaires du financement et des communautés par l'entremise du rapport annuel des initiatives d'éducation en matière de nutrition de Nutrition Nord Canada. Compte tenu du

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Cible : 100 % d'ici 31 mars 2024	calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats déclarés sont ceux de l'exercice précédent, c'est-à-dire que les résultats de 2023-2024 se rapportent à l'année 2022-2023. Dans le cadre du programme Nutrition Nord Canada, le gouvernement du Canada finance et soutient des activités communautaires d'éducation nutritionnelle dans les communautés nordiques isolées afin d'accroître les connaissances en matière d'alimentation saine et le développement des compétences pour choisir et préparer des aliments sains achetés en magasin et des aliments traditionnels ou du pays, et d'améliorer l'accès à des aliments sains. Les communautés décident des activités à entreprendre, en fonction de leurs besoins et priorités locaux, afin d'améliorer la sécurité alimentaire locale. Ces efforts permettent d'accroître l'accès à des aliments suffisants, abordables et nutritifs pour tous les membres de la communauté, contribuant ainsi à mettre fin à la faim, conformément au Programme 2030 du Canada, afin de soutenir un système alimentaire plus sain et plus durable.
Indicateur de rendement : Nombre de participants aux programmes et activités d'éducation nutritionnelle Point de départ : 32 528 (2021-2022) Cible : Au moins 30 000 annuellement	Résultat de l'indicateur: 35 729 (2022-2023) Notes: Les données permettant de surveiller cet indicateur de rendement sont recueillies chaque année auprès des bénéficiaires du financement et des communautés par l'entremise du rapport annuel des initiatives d'éducation en matière de nutrition de Nutrition Nord Canada. Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats déclarés sont ceux de l'exercice précédent, c'est-à-dire que les résultats de 2023-2024 se rapportent à l'année 2022-2023. Par l'entremise de Nutrition Nord Canada, le gouvernement du Canada offre du financement et du soutien aux initiatives d'éducation nutritionnelle menées par les communautés dans les régions nordiques éloignées. Ces programmes visent à améliorer les connaissances en matière d'alimentation saine et à renforcer les compétences en matière de choix et de préparation d'aliments nutritifs achetés en magasin et d'aliments traditionnels. Les initiatives sont adaptées par les communautés elles-mêmes, reflétant leurs besoins et priorités uniques pour renforcer la sécurité alimentaire. En favorisant un meilleur accès à des aliments abordables et nutritifs, ces activités contribuent à mettre fin à la faim, en s'alignant sur l'Agenda 2030 du Canada pour un système alimentaire plus sain et plus durable.



OBJECTIF 3 : SOUTENIR LA SANTÉ MENTALE ET ADOPTER DES COMPORTEMENTS SAINS

Le contexte de la SFDD :

SAC a pour objectif de fournir des programmes et des services de santé efficaces, durables et culturellement adaptés qui contribuent à réduire les écarts en matière de santé qui persistent entre les personnes autochtones et non autochtones au Canada. Les objectifs sous-jacents sont de répondre aux besoins en matière de santé des Premières Nations et des Inuits en garantissant la disponibilité et l'accès à des services de santé de qualité en favorisant une plus grande maîtrise du système de santé par les Premières Nations et les Inuits et en soutenant l'amélioration des programmes et des services de santé des Premières Nations grâce à une meilleure intégration, harmonisation et alignement avec les systèmes de santé provinciaux et territoriaux.

SAC finance ou fournit une gamme de programmes et de services de santé aux Premières Nations et aux Inuits, y compris des programmes de santé communautaires visant à soutenir le développement sain des enfants, le bien-être mental et un mode de vie sain. Stimulé par l'engagement du gouvernement à soutenir les programmes de bien-être mental, SAC fournit des fonds par le biais de son programme de bien-être mental, en mettant l'accent sur les services communautaires, culturellement pertinents et dirigés par les autochtones, tels que la promotion du bien-être mental, la prévention du suicide, l'intervention en cas de crise et les services de traitement et de prévention de la consommation d'alcool et d'autres drogues. Ces mesures de soutien au bien-être mental sont fortement guidées par des cadres autochtones tels que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces, la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits et [Pathfinding Towards a Flourishing Future Awareness and Advocacy Guide \(Guide de sensibilisation et de défense pour un avenir florissant\) : Addressing the Need for Improved Services for Indigenous Children and Youth, Including 2SLGBTQIA+ Young People](#) (non disponible en français) (Guide de sensibilisation et de plaidoyer pour un avenir florissant : répondre au besoin d'amélioration des services pour les enfants et les jeunes autochtones, y compris les jeunes 2ELGBTQIA+). Chacun de ces cadres présente une approche globale, basée sur les forces, qui identifie le besoin de soutiens spécifiques pour les populations à risque, y compris les personnes de sexe différent et pour les personnes qui s'identifient comme 2ELGBTQI+. En mettant en évidence les principaux déterminants sociaux autochtones de la santé, notamment l'autodétermination, la culture, la langue, les traumatismes intergénérationnels, le racisme et la discrimination, l'équité et la collaboration entre tous les secteurs, tant au niveau national qu'international, ces cadres soutiennent non seulement tous les piliers et objectifs du cadre de résultats en matière de genre, mais sont également conçus pour traiter les impacts et l'expérience des traumatismes et de la violence en fonction du sexe.

La connectivité à large bande est essentielle pour la santé numérique et les soins virtuels, mais les connexions internet à haut débit ne sont pas encore accessibles dans toutes les communautés éloignées des Premières Nations. SAC s'est associé à Innovation, Sciences et Développement économique Canada pour examiner les nouvelles technologies permettant d'améliorer les vitesses de

connexion à l'internet. Bien que les satellites en orbite basse aient été mis en œuvre dans certaines communautés éloignées et isolées, SAC continuera à collaborer avec les organisations de santé numérique et les partenaires des Premières Nations afin d'apporter des améliorations pour remédier aux interruptions de service dans les établissements de santé communautaire, à la surveillance de la santé publique et à d'autres services de santé en ligne.

En améliorant l'intégration, l'harmonisation et l'alignement au sein du système de santé canadien, qui comprend un réseau complexe d'autorités sanitaires fédérales, provinciales, territoriales et autochtones (par exemple, l'Autorité sanitaire des Premières Nations de la Colombie-Britannique), les objectifs sous-jacents du ministère sont de répondre aux appels des partenaires autochtones en faveur de services de santé équitables, accessibles, financés de manière adéquate et durable, et autodéterminée. Il s'agit notamment de prendre des mesures pour lutter contre le racisme, la discrimination et la violence systémique au sein du système de santé.

Thème de la cible : Santé mentale

Cible : D'ici mars 2027, réduire à 22 % au maximum le pourcentage de Canadiens (âgés de 15 ans et plus) atteints de troubles mentaux qui ont exprimé un besoin de soins non satisfait (ministre de la Santé)

Stratégie de mise en œuvre : Appuyer les approches de santé mentale fondées sur les distinctions pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis

Mesure ministérielle : Continuer à travailler en étroite collaboration avec les partenaires autochtones et à soutenir des approches du bien-être mental fondées sur les distinctions, dirigées par des autochtones, pertinentes sur le plan culturel et basées sur la communauté à l'intention des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Il s'agit notamment de continuer à être guidé par des cadres dirigés par des Autochtones, tels que le Cadre du continuum du mieux-être mental des Premières Nations, Honorer nos forces et la Stratégie nationale de prévention du suicide chez les Inuits.

- **Programme :** Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** La santé mentale et le bien-être sont liés à l'état de santé général des individus et des communautés autochtones. Les peuples autochtones du Canada sont victimes d'inégalités en matière de bien-être mental par rapport aux non-autochtones en raison des effets historiques et continus de la colonisation, à savoir le racisme, la discrimination, la violence systémique et les traumatismes intergénérationnels. Le Programme de bien-être mental favorise la santé mentale et le bien-être des Autochtones en soutenant les approches de la santé mentale et du bien-être menées par les Premières Nations, les Inuits et les Métis, qui peuvent compléter et compenser le manque d'éléments culturellement sûrs, compétents, et ancrés dans la communauté, dans les programmes et services de bien-être mental prioritaires offerts par les provinces et les territoires.

SAC s'emploie à rassembler les experts et les communautés autour de cette question, notamment lors du sommet national sur le bien-être mental des autochtones, qui permet de partager les meilleures pratiques et de nouer de nouvelles collaborations dans le but d'améliorer les services de bien-être mental destinés aux autochtones.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Le Canada prévient les causes de décès prématurés
 - Cible du CMI/ODD 3.4 : D'ici à 2030, réduire d'un tiers, par la prévention et le traitement, le taux de mortalité prématurée due à des maladies non transmissibles et promouvoir la santé mentale et le bien-être (3.4.2 Taux de mortalité par suicide)
 - Cible du CMI/ODD 3.5 : Renforcer la prévention et le traitement de l'abus de substances psychoactives, notamment de stupéfiants et d'alcool

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement: Pourcentage de communautés des Premières Nations et des Inuits ayant accès à des services d'équipe de bien-être mental Point de départ : 81 % à partir de mars 2023 Cible : 95 % d'ici mars 2029	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Les données utilisées pour rendre compte de cette mesure de rendement sont recueillies chaque année par le biais des rapports des bénéficiaires de l'accord de financement. Les résultats pour 2023-2024 seront disponibles à l'hiver 2025, dans l'attente des soumissions des bénéficiaires. Cet indicateur s'aligne sur l'ambition des CIC de prévenir les causes de décès prématuré et soutient la cible 3.4 du CMI/ODD en promouvant la santé mentale et en réduisant la mortalité prématurée. Il contribue également à la cible 3.5 du CMI/ODD, qui vise à renforcer la prévention et le traitement de la toxicomanie. Un meilleur accès aux services de bien-être mental permet de relever les défis liés à la santé mentale et à la toxicomanie dans les communautés des Premières Nations et des Inuits.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l'ODD 3 – Bonne santé et bien-être
Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de SAC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiative prévues : Élimination de la Tuberculose

Les programmes de santé de SAC visent à améliorer le bien-être des Autochtones et à contribuer à l'ODD 3 en se concentrant sur un mode de vie saine et en éliminant la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030.

SAC collabore avec des partenaires inuits et fournit un soutien continu dans le cadre du budget 2018 et 2023 pour l'élimination de la tuberculose. Le ministère a aidé l'Inuit Tapiriit Kanatami, par l'intermédiaire de l'Inuit Public Health Task Group, à élaborer l'Inuit Tuberculosis Elimination Framework, qui a guidé l'élaboration de quatre plans d'action régionaux dirigés par les Inuits.

L'équipe de santé publique de SAC offre un soutien en personne et virtuel lors d'épidémies de tuberculose, y compris dans l'Inuit Nunangat. Des efforts sont en cours pour remédier aux retards d'accès aux médicaments antituberculeux qui n'ont pas encore été approuvés au Canada, grâce à des voies d'accès alternatives.

- **Programme :** Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition du CIC : Le Canada prévient les causes de décès prématurés
 - Cible du CIC 3.11 : Éliminer la tuberculose à l'échelle de l'Inuit Nunangat d'ici 2030, et réduire l'incidence de la tuberculose active d'au moins 50 % d'ici 2025
 - Indicateur CIF 3.11.1 : Incidence de la tuberculose par 100 000 habitants dans l'Inuit Nunangat

RÉSULTATS OBTENUS

SAC continue de soutenir les Inuits dans l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat par le biais du financement, du soutien à la montée en puissance et des efforts visant à améliorer l'accès aux tests de diagnostic et aux traitements. Conformément aux thèmes de la réconciliation, le ministère soutient les initiatives menées par les Inuits sur demande et collabore avec les partenaires inuits pour veiller à ce que les initiatives fédérales tiennent compte des traumatismes, soient adaptées à la culture et soient sûres. Les initiatives ci-dessous illustrent l'engagement du Canada à atteindre l'objectif 3.11 des CIC, qui consiste à éliminer la tuberculose dans l'Inuit Nunangat d'ici 2030 et à réduire l'incidence de la tuberculose active d'au moins 50 % d'ici 2025 (par rapport aux taux de 2016) :

- Grâce à une collaboration avec des partenaires inuits, SAC a aidé la communauté de Pangnirtung, au Nunavut, à réaliser un dépistage à l'échelle de la communauté pour détecter la tuberculose active et l'infection tuberculeuse au sein de la communauté.
- Le gouvernement du Canada a alloué 16,2 millions de dollars sur trois ans dans le cadre du budget 2023 pour soutenir l'élimination de la tuberculose dans l'Inuit Nunangat.

SAC tient un inventaire de la rifapentine, un médicament utilisé pour traiter la tuberculose, afin de s'assurer qu'il est disponible pour les communautés autochtones. Le département a placé de la rifapentine dans deux pharmacies desservant des communautés inuites touchées des épidémies de tuberculose, afin de permettre un accès rapide en cas de besoin.



OBJECTIF 4 : PROMOUVOIR LES CONNAISSANCES ET LES COMPÉTENCES POUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD :

SAC se consacre à travailler en étroite collaboration avec les communautés autochtones pour combler le déficit de connaissances et d’habiletés et de développer des compétences grâce à l’éducation dans des domaines pertinents pour l’emploi, le développement durable et des modes de vie. Le mandat de SAC consiste à garantir que des opportunités d’éducation et de formation de qualité soient facilement accessibles, permettant aux communautés autochtones de prendre le contrôle de leurs systèmes éducatifs. Dans ce cadre, SAC soutient et finance un large éventail de programmes et d’initiatives éducatifs conçus pour renforcer les capacités des communautés autochtones. Ces programmes englobent l’éducation de la petite enfance, les efforts de recherche, les plateformes d’échange de connaissances et les initiatives de renforcement des compétences. Ces efforts s’adressent à diverses communautés autochtones, garantissant un accès équitable aux opportunités d’éducation et de développement des compétences.

Pour le programme d’éducation primaire et secondaire, SAC collabore avec les Premières Nations pour élaborer des modèles de transformation, tels que des accords régionaux sur l’éducation, qui répondent aux objectifs en matière d’éducation et permettent aux Premières nations de mieux contrôler les services d’éducation qu’elles déterminent elles-mêmes. Ces accords définissent des stratégies éducatives élaborées par les Premières nations et s’engagent à soutenir la vision des dirigeants des Premières Nations en faveur d’une éducation de haute qualité, adaptée à la culture et à la langue de leurs élèves.

De plus, SAC s’engage à renforcer les compétences essentielles au développement durable au sein des communautés autochtones. En favorisant l’accès à l’éducation et en encourageant le développement des compétences, SAC vise à donner aux individus et aux communautés autochtones les moyens de participer aux activités de développement économique. Grâce à ces efforts stratégiques, SAC se dirige vers un avenir où les connaissances et les compétences sont partagées et exploitées pour le mieux-être des communautés autochtones et de la société canadienne dans son ensemble.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « Promouvoir les connaissances et les compétences pour le développement durable » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Poursuivre le soutien à l'éducation primaire et secondaire pour les élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans les réserves

Mesure ministérielle : Maintenir le soutien à l'autonomie éducative des Premières Nations, en favorisant une éducation de haute qualité et culturellement adapté dans les réserves. Cela implique des initiatives de collaboration, comme des accords régionaux en matière d'éducation, et des partenariats avec les Premières Nations pour remédier aux disparités éducatives entre les étudiants des Premières Nations et leurs homologues canadiens.

- **Programme :** Éducation primaire et secondaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** En avril 2019, le Canada a lancé une nouvelle approche en matière de politique et de financement, élaborée conjointement avec les partenaires des Premières Nations, afin de soutenir l'enseignement primaire et secondaire pour les élèves résidant habituellement dans les réserves, avec un financement comparable à celui des systèmes éducatifs provinciaux, ainsi qu'un financement supplémentaire pour la langue et la culture, la maternelle à temps plein pour les enfants de 4 et 5 ans, les programmes avant et après l'école, et l'éducation des adultes.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie
 - Cible du CIC/ODD 4.1.1 : Taux d'achèvement des études secondaires
 - Cible du CMI 4.1 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons suivent, sur un pied d'égalité, un cycle complet d'enseignement primaire et secondaire gratuit et de qualité, les dotant d'acquis véritablement utiles
 - Cible du CMI/ODD 4.2 : D'ici à 2030, faire en sorte que toutes les filles et tous les garçons aient accès à des services de développement et de prise en charge de la petite enfance et à une éducation préscolaire de qualité qui les préparent à suivre un enseignement primaire

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de Premières Nations mettant en œuvre un modèle de transformation (par exemple l'accord régional sur l'éducation ou conseil scolaire) Point de départ : 206 (2022-2023)	Résultat de l'indicateur: 207 (2023-2024) Notes:

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Cible : Maintenir ou accroître les résultats d'une année à l'autre ³	Le nombre de Premières Nations qui signent des accords en matière d'éducation est en constante augmentation depuis le début de la Transformation de l'éducation en 2019-2020, passant de 177 à 207 en 2023-2024. En date de mars 2024, SAC a conclu et signé 10 accords régionaux en matière d'éducation avec des partenaires des Premières Nations, ainsi que deux accords de conseils scolaires transformateurs antérieurs à 2018. En augmentant le nombre de Premières Nations dans le cadre de modèles transformateurs, davantage d'élèves reçoivent une éducation adaptée et axée sur la communauté, ce qui soutient l'Ambition du Canada et la cible 4.1.1 des CIC. Globalement, ces progrès contribuent à la réalisation de la cible 4.1 du CMI, en aidant les Premières Nations à contrôler leurs systèmes éducatifs et en améliorant les résultats d'apprentissage culturellement pertinents.

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir les capacités des communautés autochtones

Mesure ministérielle : Améliorer la capacité économique et infrastructurelle en soutenant la formation dirigée par des organisations autochtones et la réussite postsecondaire des étudiants, ce qui permettra aux communautés d'exceller dans la planification, la gestion et l'économie verte des infrastructures.

- **Programme :** Éducation postsecondaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** La réussite des étudiants de l'enseignement postsecondaire est un élément clé pour combler le fossé socio-économique entre les Autochtones et les non-Autochtones et pour améliorer la capacité des communautés autochtones à soutenir et à gérer leurs besoins en matière d'économie, d'infrastructure et d'environnement.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à une éducation inclusive et de qualité, et ce tout au long de leur vie.
 - Cible du CIC 4.2.1 : Taux de scolarité au niveau postsecondaire
 - Cible du CMI/ODD 4.3 : D'ici à 2030, assurer l'égalité d'accès de tous les hommes et de toutes les femmes à un enseignement technique, professionnel et supérieur de qualité et d'un coût abordable, y compris à l'université.
 - Cible du CMI 4.4 : D'ici à 2030, augmenter nettement le nombre de jeunes et d'adultes disposant des compétences, notamment techniques et professionnelles, nécessaires à l'emploi, à l'obtention d'un travail décent et à l'entrepreneuriat.

³ Cet indicateur reflète le contrôle exercé par les Premières Nations sur la signature et l'élaboration conjointe des accords régionaux en matière d'éducation avec SAC.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre d'étudiants des Premières Nations, Inuits et Métis financés qui obtiennent un certificat, un diplôme ou un grade d'études postsecondaires Point de départ : Exercice fiscal 2022 à 2023 (représente les données de 2021-2022) : Premières Nations : 1 664⁴ Inuits : 277⁵ Métis : 713 Cible : Premières Nations : entre 4 110 et 4 494 d'ici le 31 mars 2025 Inuits : 50 étudiants d'ici le 31 mars 2025 Métis : Maintenir ou augmenter les résultats d'année en année	Résultat de l'indicateur: Premières Nations : 2 311⁶ (représente les données de 2022-2023) Inuits : 140⁷ (représente les données de 2022-2023) Métis : 515 (représente les données de 2022-2023) Notes: Étant donné le calendrier des rapports et le fait que les années scolaires et les exercices financiers des ministères ne s'alignent pas, les résultats déclarés sont ceux de l'exercice financier précédent, par exemple les résultats de 2023-2024 se rapportent à l'année 2022-2023. Bien que les résultats montrent des progrès mitigés, cette fluctuation n'indique pas un déclin dans la progression ou la réussite des étudiants, mais reflète plutôt la façon dont les bénéficiaires peuvent prioriser le financement en fonction des besoins spécifiques de leur communauté, comme le financement des étudiants dans leur dernière année d'études/proche de l'obtention du diplôme dans un cycle, puis l'accent mis sur les étudiants dans des années d'études antérieures dans d'autres années. Ces variations reflètent l'autonomie des bénéficiaires en matière de prestation de services. Le ministère continue d'appuyer les objectifs mondiaux et canadiens en matière d'éducation, notamment la cible 4.3 du CIC, qui vise à améliorer l'accès à l'enseignement supérieur, et l'ambition et la cible 4.2.1 des CMI, qui visent à améliorer les taux d'atteinte des objectifs en matière d'éducation. En outre, l'augmentation du nombre de diplômés soutient la cible 4.4 du CMI en fournissant des compétences pertinentes pour de meilleures possibilités d'emploi et économiques, contribuant ainsi au développement à long terme des communautés autochtones.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 4 – Éducation de qualité

⁴ Basé sur 41% des rapports acceptés au 16 juin 2023.
⁵ Basé sur 75% des rapports acceptés au 3 avril 2023.
⁶ Basé sur 44% des rapports acceptés au 26 juin 2024.
⁷ Basé sur 75% des rapports acceptés au 6 mai 2024.

Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues : Investir dans les établissements d'enseignement

Par l'intermédiaire du Programme d'entretien des immobilisations, SAC investit dans les établissements d'enseignement au sein des communautés des Premières Nations, y compris dans de nouvelles constructions ainsi que dans des agrandissements, des rénovations et des réparations majeures aux écoles existantes dans les communautés des Premières Nations. Les investissements dans les établissements d'enseignement soutiennent la création d'environnements d'apprentissage de qualité, sûrs et sains, favorisant de meilleurs résultats scolaires pour les étudiants vivant dans les réserves. Les écoles sont souvent la pierre angulaire des communautés des Premières Nations, offrant aux élèves un lieu sûr pour apprendre et grandir, et servant de lieu de rassemblement pour des événements communautaires et des activités culturelles.

- **Programme :** Infrastructure communautaire
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Cible du CMI 4.a : Construire des établissements scolaires qui soient adaptés aux enfants, aux personnes handicapées et aux deux sexes ou adapter les établissements existants à cette fin et fournir à tous un cadre d'apprentissage sûr, non violent, inclusif et efficace

RÉSULTATS OBTENUS
En 2023-2024, SAC a investi 200,7 millions de dollars en financement ciblé pour soutenir de nouveaux projets d'installations éducatives dans les communautés des Premières Nations à travers le Canada. Au cours de l'exercice, 18 projets ont été achevés, dont la construction de quatre nouvelles écoles et huit projets de rénovation et d'amélioration. Voici quelques exemples de ces projets : • Le 20 septembre 2023, la Première Nations Wapekeka a célébré la grande ouverture de son nouveau centre d'éducation Reverend Eleazar Winter, dont la construction s'est achevée en mai 2023. L'école élémentaire, qui accueille des élèves de la maternelle (4 ans) à la huitième année, est conçue pour accueillir un effectif annuel projeté de 143 élèves et comprend une cuisine, un gymnase, un terrain de jeu, une patinoire de hockey et un terrain de sport. • Le 29 septembre 2023, le conseil tribal de Matawa a célébré l'ouverture officielle de son nouveau centre d'éducation et de soins de Matawa, dont la construction s'est achevée en août 2023. L'école secondaire, qui accueille les élèves de la neuvième à la douzième année, est conçue pour accueillir 189 élèves par an et comprend une résidence pour étudiants de 100 lits et un gymnase. • Le 8 décembre 2023, la Nation crie d'Ermineskin, en partenariat avec la Maskwacîs Education Schools Commission, a célébré l'ouverture officielle du nouveau Wildcat Early Learning Centre. La construction du nouvel établissement s'est achevée en octobre 2023. L'école maternelle pour les élèves des classes de 4 ans et 5 ans est conçue pour accueillir un effectif annuel prévu de 220 élèves. • Le 12 février 2024, Biigtigong Nishnaabeg, situé en Ontario, a célébré l'ouverture de sa nouvelle école élémentaire Biigtigong Nishnaabeg Endzhi-gkinoohmaading. La nouvelle école est presque trois fois plus grande que l'ancienne et peut accueillir 175 élèves.

RÉSULTATS OBTENUS

Les écoles sont souvent la pierre angulaire des communautés des Premières Nations, offrant aux élèves un lieu sûr pour apprendre et grandir, et servant de lieu de rassemblement pour les événements communautaires et les activités culturelles. Les investissements dans les infrastructures scolaires soutiennent la création d'environnements d'apprentissage de qualité, sûrs et sains, favorisant ainsi de meilleurs résultats scolaires pour les élèves vivant dans les réserves. Les investissements dans l'infrastructure des installations éducatives ciblés par SAC comprennent la construction de nouvelles écoles ainsi que des ajouts, des rénovations et des réparations majeures aux écoles existantes dans les communautés des Premières Nations. Des salles de bain qui tiennent compte de l'égalité des sexes, des rampes et des cabines de toilette plus grandes pour l'accessibilité aux fauteuils roulants et des espaces supplémentaires pour les élèves ayant des troubles du développement, des difficultés d'apprentissage et d'autres handicaps sont quelques exemples d'éléments pris en compte dans la conception et qui peuvent être intégrés dans les écoles, selon les circonstances.

Depuis 2016 et au 31 mars 2024, SAC a investi 2,18 milliards de dollars de fonds ciblés (à l'exclusion des dépenses d'exploitation) pour soutenir 317 projets d'infrastructure liés aux écoles, dont 185 sont achevés. Ces projets se traduiront par la construction ou la rénovation de 230 écoles accueillant environ 38 000 élèves, dont 153 sont achevés :

- Construction de 73 nouvelles écoles (bénéficiant à environ 18 000 élèves), dont 47 sont achevées ;
- Rénovation ou modernisation de 157 écoles existantes (bénéficiant à environ 20 000 élèves), dont 106 sont achevées.



OBJECTIF 5 : PROMOUVOIR L'ÉGALITÉ ENTRE LES GENRES

Le contexte de la SFDD :

SAC se consacre à faire progresser l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes grâce à une approche à multiples facettes. Le ministère participe à des campagnes éducatives pour lutter contre la discrimination fondée sur le genre et met en œuvre des programmes sur mesure pour lutter contre la violence basée sur le genre, en favorisant des environnements plus sûrs et plus inclusifs. SAC soutient activement la participation des femmes à des rôles de leadership, en favorisant les programmes de mentorat, les opportunités de formation et les réseaux de soutien. Leur engagement s'étend à la défense et au renforcement des politiques d'égalité des sexes, à la collaboration avec les parties prenantes et à l'alignement sur les accords internationaux tels que l'Agenda 2030. Reconnaissant le lien entre l'égalité des sexes et la résilience climatique, les efforts de SAC ne font pas seulement progresser l'objectif de développement durable 5, mais renforcent également la capacité du Canada à faire face aux impacts du changement climatique. L'éradication de la violence fondée sur le genre reste un élément central de la stratégie de SAC, soulignant l'engagement du ministère à favoriser un avenir plus équitable et durable pour tous.

Thème de la cible : Prendre des mesures pour favoriser l'égalité entre les genres
Cible : D'ici 2026, au moins 37 % des travailleurs dans le secteur des produits environnementaux et de technologies propres seront des femmes (ministre de l'Innovation, des Sciences et de l'Industrie)

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans les compétences, les emplois et le leadership des femmes

Mesure ministérielle : Financer et soutenir les femmes entrepreneures autochtones en finançant l'Initiative d'entrepreneuriat des femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement.

- **Programme :** Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** SAC finance l'Initiative pour l'entrepreneuriat des femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement. L'Initiative soutient les femmes autochtones à différentes étapes de leur engagement dans l'entrepreneuriat et investit dans leurs compétences, leur emploi et leur leadership pour surmonter les obstacles auxquels les femmes entrepreneures autochtones sont confrontées. L'initiative propose également une formation anti-préjugés aux institutions financières autochtones et aux agents de soutien aux entreprises afin de garantir que les services et l'environnement sont inclusifs et favorables aux femmes entrepreneures. L'objectif est d'accroître la participation des femmes à l'entrepreneuriat et d'accroître leur indépendance financière. Nous espérons que cela contribuera à son tour à accroître la sécurité socio-économique et l'égalité des sexes à long terme.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Parvenir à l'égalité des sexes et autonomiser toutes les femmes et les filles
 - Ambition du CIC 5.2 : Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision
 - Cible du CIC 5.2.1 : Proportion de rôles de leadership tenus par des femmes
 - Cible du CMI/ODD 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
 - Cible du CMI/ODD 5.c : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et de l'autonomisation de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de microcrédits accordés aux femmes entrepreneures autochtones Point de départ : 0 (nouveau programme) Cible : 200 microcrédits sur 3 ans⁸	Résultat de l'indicateur: 164 (2022-2023) Notes: Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données (rapport annuel de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement ANSAF), les résultats présentés proviennent de l'exercice précédent, par exemple les résultats dans la colonne 2023-2024 se réfèrent à l'exercice de l'année 2022-2023.
Indicateur de rendement : Pourcentage d'augmentation du nombre de femmes entrepreneures autochtones accédant au financement par l'intermédiaire d'institutions financières autochtones et de sociétés de capitaux Métisses Point de départ : 310 femmes entrepreneures autochtones ont reçu du financement du réseau de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement en 2020-2021. Cela inclut les entreprises détenues à 100 % et en partie par des femmes. Cible : Augmentation de 50 % d'ici 2025	Résultat de l'indicateur: 18,3 % d'augmentation par 2022-2023 Notes: Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données (rapport annuel de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement ANSAF), les résultats présentés proviennent de l'exercice précédent, par exemple les résultats dans la colonne 2023-2024 se réfèrent à l'exercice de l'année 2022-2023. Le résultat reflète l'augmentation de 310 femmes propriétaires ou copropriétaires d'entreprises en 2020-2021, à 367 femmes propriétaires ou copropriétaires d'entreprises en 2022-2023. Cette croissance soutient l'Ambition 5.2 des CIC en promouvant l'égalité des sexes et en augmentant le leadership des femmes dans l'entrepreneuriat. Elle contribue également à la cible 5.1 du CMI en réduisant la discrimination à l'égard des femmes dans le monde des affaires, et à la cible 5.c du CMI en soutenant les femmes entrepreneurs grâce à un meilleur accès au capital. Dans l'ensemble, le résultat reflète les efforts en cours pour faire progresser l'égalité des sexes et soutenir les femmes autochtones dans des rôles de leadership.

Cible : D'ici 2026, réduire de 5 % les taux autodéclarés de violence entre partenaires intimes (ministre des Femmes et de l'Égalité des genres et de la Jeunesse)

Stratégie de mise en œuvre : Prévenir la violence fondée sur le genre et soutenir les survivants

⁸ L'objectif a été créé pour mesurer la durée du financement triennal (de 2021-2022 à 2023-2024) accordé au programme d'entrepreneuriat des femmes autochtones.

Mesure ministérielle : Collaborer avec la Société canadienne d'hypothèques et de logement à la mise en œuvre de l'initiative en faveur des abris et des logements de transition pour les autochtones afin de soutenir les victimes de violences

- **Programme :** Services de sécurité et de prévention
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :**
L'Initiative de maisons d'hébergement et de logement de transition pour les Autochtones développe et finance des refuges et des logements de transition pour ceux qui fuient la violence fondée sur le genre, notamment les femmes autochtones et leurs enfants et les personnes 2ELGBTQI+.

L'Initiative donnera lieu à la création d'au moins 38 refuges d'urgence et 50 maisons de transition partout au Canada, y compris dans les zones urbaines et dans le Nord. Ce travail soutient les programmes fondés sur les distinctions visant à protéger les femmes, les enfants et les personnes 2ELGBTQI+ autochtones de la violence fondée sur le genre, comme indiqué dans le rapport final de l'Enquête nationale sur les femmes et les filles autochtones disparues et assassinées.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre
 - Cible du CMI/ODD 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de femmes autochtones qui déclarent avoir été victimes de violence de la part d'un partenaire intime au cours des 12 derniers mois. Point de départ : 17 % (2018)	Résultat de l'indicateur: 7,5 % (2022-2023) Notes: Les résultats sont basés sur les données de l'Enquête de Statistique Canada, La Victimisation des Premières Nations, Métis et Inuits au Canada. Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats publiés les plus récents proviennent de l'Enquête de Statistique Canada de 2022-2023, qui indique que les pourcentages ont chuté de 15 % en 2009 à 7,5 % en 2019.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Cible : Diminution des résultats d’une année à l’autre ⁹	Les progrès réalisés depuis le point de départ soutiennent l'ambition des CIC d'éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le genre et s'alignent sur la cible 5.2 du CMI/ODD, qui vise à éliminer toutes les formes de violence à l'égard des femmes et des filles dans les sphères publiques et privées. La diminution des cas signalés de violence entre partenaires autochtones reflète les efforts déployés pour réduire la violence à l'égard des femmes autochtones, conformément aux objectifs nationaux et mondiaux.
Indicateur de rendement : Pourcentage de demandes de résidence pour la nuit dans des refuges financés par SAC par des femmes, des enfants et des personnes 2ELGBTQI+ qui sont satisfaites Point de départ : 78 % (2020-2021) Cible : Maintenir ou augmenter les résultats d'année en année ¹⁰	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Le Programme recueille chaque année des données sur le fonctionnement des refuges d'urgence. En 2022-2023, le Programme a révisé sa méthodologie pour inclure le nombre de demandes de nuitée qui ont été refusées. Avec la fin des flexibilités de déclaration de la COVID-19 pour les bénéficiaires en mars 2024, le programme a collecté toutes les données en suspens et les examine actuellement pour déterminer le résultat de 2023-2024, qui devrait être finalisé en 2024-2025. Cela permettra au programme de continuer à rendre compte de cet indicateur sur une base annuelle.

Mesure ministérielle : Services de soutien aux communautés autochtones, aux femmes, aux enfants et aux familles partout au Canada, y compris les Premières Nations, les Inuits, les Métis, les zones urbaines et les personnes de diverses identités de genre, grâce à l'Initiative des Voies, ciblant les besoins spécifiques en matière de sécurité et de bien-être des communautés.

- **Programme :** Services de sécurité et de prévention

⁹ Un objectif précis n'est pas approprié pour cet indicateur étant donné la capacité du programme à collecter des informations précises. Au lieu de cela, le programme cherche à voir un mouvement positif général/une réduction dans une série d'aspects de l'occurrence/des problèmes de la violence familiale.

¹⁰ Cible provisoire établie en 2023-2024 et présentée alors que le ministère travaille à l'élaboration d'une cible finale en cours de codéveloppement avec les partenaires. La cible finale sera déterminée en 2024-2025.

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :**
L'Initiative de refuges et de logements de transition pour les autochtones développe et finance des refuges et des logements de transition pour les personnes fuyant la violence fondée sur le genre, notamment les femmes autochtones et leurs enfants et les personnes 2ELGBTQI+.

L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres finance des projets qui soutiennent des initiatives globales de sécurité et de bien-être des communautés autochtones qui accordent la priorité à la sécurité et au bien-être des femmes et des filles autochtones. Le financement accordé dans le cadre de l'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres vise à :

- soutenir les interventions conçues par les Autochtones et les définitions autochtones de communautés sûres, sécurisées et résilientes ;
 - soutenir les programmes, services et interventions qui répondent aux besoins existants et émergents liés à la sécurité et au bien-être des femmes et des filles autochtones et des personnes 2ELGBTQI+ ; et répondre aux besoins de sécurité et de bien-être des communautés qui soutiennent la réconciliation, la résilience et la capacité des communautés/organisations autochtones et de leurs membres, contribuent et favorisent le sentiment d'appartenance des membres de la communauté.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre
 - Cible du CMI/ODD 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés ou d'organisations bénéficiaires déclarant que leur projet a amélioré la sécurité et le bien-être de la communauté. Point de départ : A déterminer (nouveau programme)¹¹ Cible : 90 % annuellement	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres soutient des initiatives globales de sécurité et de bien-être des communautés autochtones, y compris celles qui portent sur la sécurité et le bien-être des femmes et des filles autochtones. En 2023-2024, l'initiative a accordé un financement de 28 millions de dollars à 52 projets de sécurité et de bien-être des communautés, dont 37 organisations des Premières Nations, cinq organisations inuites, deux organisations métisses et huit organisations autochtones urbaines. L'initiative Voies vers des communautés autochtones sûres s'est poursuivie avec un engagement de 120 millions de dollars sur 5 ans (2021-2026) pour aider les communautés et les partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis,

¹¹ Le point de départ sera établi en 2024-2025 après la détermination des résultats de 2023-2024.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	à l'intérieur et à l'extérieur des réserves, à mettre en œuvre des projets conçus par des Autochtones pour améliorer la sécurité et le bien-être des communautés. Cet indicateur soutient l'objectif des CIC d'éliminer la violence et le harcèlement fondés sur le genre et s'aligne sur la cible 5.2 du CMI/ODD. En améliorant la collecte de données sur les résultats des projets, l'Initiative aide à identifier l'efficacité des projets de sécurité et de bien-être des communautés, en renforçant les efforts visant à répondre aux besoins des communautés et à résoudre les problèmes de sécurité des femmes, des filles et des personnes 2ELGBTQI+ autochtones. Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données, les résultats déclarés sont ceux de l'exercice précédent, par exemple les résultats de 2023-2024 se rapportent à l'année 2022-2023.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Promouvoir l'égalité entre les genres » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir une ACS Plus qui tient compte de la culture autochtone

Mesure ministérielle : Mettre en œuvre l'ACS Plus adaptée à la culture, une forme d'analyse intersectionnelle axée sur les impacts qui place la réconciliation au cœur et qui s'appuie sur le travail des organisations nationales de femmes autochtones et des peuples autochtones en général.

- **Programme :** Services Internes - Centre de responsabilité PSP ACS Plus
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Remarquable dans le contexte de SAC, l'ACS Plus va au-delà du genre pour réfléchir à tous les éléments de l'identité individuelle et communautaire. Le centre de responsabilité ACS Plus de SAC fournit un soutien au renforcement des capacités, des conseils et une fonction de remise en question/examen de tous les programmes et services internes de SAC. Cela vise à garantir que les programmes et services de SAC sont inclusifs pour diverses sous-populations de peuples autochtones, que les obstacles à l'accès aux programmes ou aux services sont anticipés et

atténués, et à soutenir l'avancement inclusif du mandat et des objectifs du Ministère, y compris les ODD. SAC a récemment créé un groupe de travail ACS Plus avec des partenaires autochtones pour décoloniser davantage l'approche.

ACS Plus adapté à la culture nécessite la prise en compte des obstacles et des impacts réels et potentiels, et préconise des mesures d'atténuation afin de garantir un accès et des avantages équitables pour et entre divers groupes d'individus et de communautés.

Les principales activités comprennent des conseils sur la collecte, l'utilisation et la communication de données désagrégées et de preuves qualitatives pour évaluer et démontrer l'impact sur diverses sous-populations de populations autochtones, des activités de renforcement des capacités pour soutenir les programmes et les services internes dans l'ensemble du ministère, et une fonction de remise en question pour conseiller sur toutes les initiatives majeures nécessitant l'approbation de la haute direction.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**

- Ambition du CIC : Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision
- Cible du CMI/ODD 5.1 : Mettre fin, partout dans le monde, à toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des filles
- Cible du CMI/ODD 5.2 : Éliminer de la vie publique et de la vie privée toutes les formes de violence faite aux femmes et aux filles, y compris la traite et l'exploitation sexuelle et d'autres types d'exploitation
- Cible du CMI/ODD 5.5 : Veiller à ce que les femmes participent pleinement et effectivement aux fonctions de direction à tous les niveaux de décision, dans la vie politique, économique et publique, et y accèdent sur un pied d'égalité
- Cible du CMI/ODD 5.6 : Assurer l'accès de tous aux soins de santé sexuelle et procréative et faire en sorte que chacun puisse exercer ses droits en matière de procréation, ainsi qu'il a été décidé dans le Programme d'action de la Conférence internationale sur la population et le développement et le Programme d'action de Beijing et les documents finals des conférences d'examen qui ont suivi
- Cible du CMI/ODD 5.A : Entreprendre des réformes visant à donner aux femmes les mêmes droits aux ressources économiques, ainsi que l'accès à la propriété et au contrôle des terres et d'autres formes de propriété, aux services financiers, à l'héritage et aux ressources naturelles, dans le respect de la législation interne
- Cible du CMI/ODD 5.B : Renforcer l'utilisation des technologies clefs, en particulier de l'informatique et des communications, pour favoriser l'autonomie des femmes
- Cible du CMI /ODD 5.C : Adopter des politiques bien conçues et des dispositions législatives applicables en faveur de la promotion de l'égalité des sexes et pour le renforcement de l'autonomie de toutes les femmes et de toutes les filles à tous les niveaux et renforcer celles qui existent

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Accroître la qualité et la cohérence de l'ACS Plus dans tous les secteurs et domaines fonctionnels. Point de départ : Application et qualité incohérentes de l'ACS Plus adaptée à la culture entre les secteurs et les domaines fonctionnels. Cible : Finalisation du plan de mise en œuvre de la stratégie de l'ACS Plus adaptée à la culture, y compris le modèle logique et les indicateurs, d'ici le 31 mars 2024. Cible : Aider les secteurs à appliquer l'ACS Plus adaptée à la culture en élaborant des conseils, des lignes directrices, des formations et d'autres ressources de l'ACS Plus spécifiques à SAC et à certaines fonctions (2025 et en cours).	Résultat de l'indicateur: Au printemps 2024, SAC a achevé son cadre de rapport et de responsabilisation sur l'ACS Plus visant à aider le ministère à identifier et à combler avec plus de précision les lacunes en matière de capacité et de mise en œuvre de l'ACS Plus. Approuvé par la haute direction et mis en œuvre au premier trimestre 2024-2025, ce cadre permettra au ministère d'être mieux équipé pour améliorer la qualité et la cohérence de l'ACS Plus dans tous les secteurs. Le Centre de responsabilité ACS Plus a poursuivi ses efforts pour soutenir les programmes de SAC et les services internes, en fournissant des conseils sur l'intégration de l'ACS Plus dans leur travail. Ce soutien a contribué à améliorer l'application de l'ACS Plus, en garantissant une approche plus inclusive dans l'élaboration des politiques, la conception des programmes, la prestation de services et les services internes. Bien que des progrès aient été accomplis, il reste des défis à relever pour parvenir à une cohérence totale dans tous les domaines. L'approbation du cadre de l'ACS Plus est une étape importante vers la réalisation de cet objectif, et les efforts en cours, tels que l'élaboration d'orientations et de ressources spécifiques au SAC, renforceront encore l'application de l'ACS Plus dans les années à venir. 1. Approbation par la haute direction du plan de mise en œuvre de la stratégie ACS Plus, y compris une théorie du changement et des indicateurs de rendement (T1, 2024-2025) - Le cadre a été achevé et l'approbation est attendue en 2024-2025. 2. Élaborer des orientations et des ressources propres à SAC (d'ici le 31 mars 2025) - Des travaux sont en cours pour créer des outils et des formations propres au secteur afin de veiller à ce que l'ACS Plus soit appliquée de manière cohérente et efficace. Le soutien permanent du Centre de responsabilité sera essentiel pour atteindre cet objectif. La planification générale de l'ACS Plus et l'établissement de rapports se poursuivent dans le plan ministériel et le rapport ministériel sur les résultats, ce qui garantit la responsabilisation et la transparence dans le suivi des progrès de l'ACS Plus dans l'ensemble du ministère.

Initiatives faisant progresser la mise en œuvre par le Canada de l’ODD 5 – Égalité entre les sexes
Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues : Soutenir la mise en œuvre de normes à l'échelle du système pour réduire les obstacles systémiques à l'équité entre les sexes et les lacunes dans les services de santé.

La vision du programme d'amélioration de la qualité et d'agrément de SAC est que les individus, les familles et les communautés des Premières Nations et des Inuits accèdent et gèrent des services de santé accrédités qui répondent à leurs besoins. Il s'agit d'un processus continu qui facilite l'accès à des services de santé de haute qualité, culturellement sûrs, qui répondent à des normes fondées sur des données probantes, ainsi qu'une crédibilité et des partenariats accrus avec les systèmes de santé régionaux et les pairs.

Grâce à des investissements dans le Programme d'amélioration de la qualité et d'agrément, SAC fait progresser l'agrément des organismes de santé, qui peuvent jouer un rôle central dans l'atténuation des obstacles systémiques à l'équité entre les sexes en mettant en œuvre des normes qui abordent les questions suivantes soulevées dans les résultats de la recherche :

- Plusieurs études ont indiqué que les individus ne se sentent pas en sécurité au sein du système de santé en raison de préjugés anti-LGBTQ, ce qui entraîne des retards dans la recherche des soins et des traitements nécessaires.
 - De nombreux Canadiens autochtones bispirituels et LGBTQ ont exprimé leurs inquiétudes concernant la discrimination fondée sur des facteurs tels que le statut VIH, l'orientation sexuelle ou l'identité, qui les a dissuadés d'accéder aux services de santé.
 - De plus, les taux alarmants d'idées suicidaires et de tentatives de suicide au cours de la vie parmi les populations autochtones bispirituelles et LGBTQ soulignent le besoin urgent d'agir.
 - Des préoccupations en matière de vie privée et de confidentialité ont été soulevées dans les petits établissements de santé communautaires ruraux et dans les réserves, affectant particulièrement les personnes bispirituelles.
 - Enfin, un projet de recherche trans a découvert que 61 % des répondants autochtones avaient des besoins de santé non satisfaits, soulignant l'importance de remédier à ces disparités grâce à des normes d'accréditation.
- **Programme** : Soutiens des systèmes de santé
 - **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées** :
 - Ambition du CIC 5.1 : Éliminer la violence et le harcèlement basés sur le genre
 - Cible du CIC 5.1 : Moins de femmes sont victimes de violence et d'agressions sexuelles de la part du partenaire intime
 - Ambition du CIC 5.2 : Parvenir à l'égalité des genres dans les positions de leadership et à tous les niveaux de la prise de décision
 - Cible du CIC 5.2 : Représentation accrue des femmes dans les rôles de leadership
 - Ambition du CIC 5.3 : Les Canadiens partagent les responsabilités au niveau des familles
 - Cible du CIC 5.3 : Partage égal des rôles parentaux et des responsabilités familiales

RÉSULTATS OBTENUS
En 2023-2024, le ministère a fait progresser plusieurs initiatives d'amélioration de la qualité dirigées par des autochtones grâce à un financement basé sur des projets axés sur la prise en charge et en soulignant l'importance de traiter ces disparités par le biais de normes d'accréditation. SAC continuera à rechercher des opportunités en collaboration avec des partenaires pour s'attaquer aux obstacles systémiques à l'équité entre les sexes et aux lacunes dans les services de santé.



OBJECTIF 6 : ASSURER DE L’EAU PROPRE ET SALUBRE POUR TOUS LES CANADIENS

Le contexte de la SFDD :

SAC se consacre à garantir l'accès à l'eau potable et améliorer les infrastructures de traitement des eaux usées dans les communautés des Premières Nations, en relevant les défis rencontrés, malgré la réputation du Canada d'avoir une eau potable parmi les plus sûres au monde. SAC soutient les partenaires des Premières Nations par le biais de diverses initiatives, notamment un engagement financier de 5,6 milliards de dollars de 2016 à 2024 pour moderniser les infrastructures d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves, améliorer le fonctionnement et l'entretien des systèmes, ainsi que la surveillance et l'analyse de l'eau. SAC collabore également avec les Premières Nations pour traiter et prévenir les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable et a fait progresser la réconciliation avec l'Accord de règlement sur la salubrité de l'eau potable. Grâce à un engagement qui a mis les voix des Premières Nations au premier plan, le [projet de loi C-61, la proposition de loi sur l'eau propre des Premières Nations](#), a été élaboré. SAC continue de travailler avec les Premières Nations pour développer des approches innovantes, garantissant que les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées dans les réserves sont à la fois sûrs et adaptés aux besoins uniques de chaque communauté.

Thème de la cible : Eau potable et eaux usées
Cible : D'ici le 31 mars 2026, 97 % des systèmes de traitement de l'eau potable publique dans les communautés des Premières Nations financées par Services aux Autochtones Canada produisent de l'eau traitée qui respecte les normes bactériologiques prescrites dans les Recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada (ministre des Services aux Autochtones)

Stratégie de mise en œuvre : Continuer à prendre des mesures pour éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restants dans les réserves

Mesure ministérielle : En collaboration avec les Premières Nations, continuer à prendre des mesures à l'appui de l'engagement d'éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restants dans les réserves et accroître les efforts pour s'assurer que des investissements et des ressources à long terme sont en place pour prévenir les avis futurs.

- **Programme :** Infrastructure communautaire

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** SAC prend des mesures pour soutenir les processus d'engagement menés par les Premières Nations, pour développer conjointement des stratégies à long terme pour une eau potable et des eaux usées durables, et pour investir dans les actifs liés à l'eau et aux eaux usées, y compris leur fonctionnement et leur entretien.

Un soutien continu est fourni aux Premières Nations pour qu'elles lèvent tous les avis à long terme concernant l'eau potable affectant les systèmes publics d'eau potable des réserves des Premières Nations soutenus financièrement par SAC. La performance des systèmes publics d'approvisionnement en eau dans les réserves est évaluée chaque année et comprend une évaluation des risques qui évalue un ensemble complet de facteurs qui pourraient entraîner des problèmes avec les systèmes d'assainissement des eaux usées. Les cotes de risque faibles indiquent que les systèmes fonctionnent avec des déficiences mineures ou inexistantes.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable
 - Cible du CIC 6.1 : Tous les avis à long terme sur l'eau potable dans les systèmes d'aqueduc publics situés dans les réserves doivent être résolus
 - Indicateur CIF 6.1.1 : Nombre d'avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réseaux publics dans les réserves
 - Cible du CMI/ODD 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
 - Cible du CMI/ODD 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 - Cible du CMI/ODD 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
 - Cible du CMI/ODD 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage des systèmes publics de traitement des eaux usées situés dans les réserves financièrement soutenus par SAC qui ont un faible niveau de risque Point de départ : 57 % (2019-2020)	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Les résultats pour 2022-2023 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant 59,7 % (eau). Les données relatives aux rapports sur l'eau et les eaux usées sont décalées d'un an en raison du cycle d'inspection annuelle du rendement. Les résultats sont basés sur les données de l'année précédente. Les résultats pour 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Cible : Au moins 70 % d'ici mars 2026 ¹²	

Stratégie de mise en œuvre : Continuer à prendre des mesures pour éliminer les avis à long terme concernant la qualité de l'eau potable restants dans les réserves

Mesure ministérielle : Aider toutes les communautés des Premières Nations à s'assurer qu'elles ont un accès permanent à un contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable ou à un agent de santé publique environnementale formé pour échantillonner et tester l'eau potable pour détecter toute éventuelle contamination bactériologique.

- **Programme :** Promotion de la santé publique et prévention des maladies / Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Les agents de santé environnementale et les contrôleurs communautaires de l'eau veillent à ce que des procédures d'échantillonnage et d'analyse appropriées soient mises en œuvre dans les communautés des Premières Nations afin de déterminer si l'eau est propre ou non à la consommation en identifiant la présence d'agents pathogènes potentiels.

SAC collabore avec les communautés des Premières Nations et fournit du financement pour la surveillance communautaire de l'eau. En assurant un soutien technique et une expertise, les préoccupations potentielles peuvent être identifiées et des recommandations peuvent être fournies au chef et au conseil pour action. SAC aide également les Premières Nations à surveiller la qualité de l'eau potable, à fournir des conseils sur la sécurité et l'élimination des eaux usées et à examiner les propositions de projets d'infrastructure du point de vue de la santé publique. Ces mesures contribuent à la compréhension des enjeux liés à la qualité de l'eau potable et à leur résolution.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC: Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable
 - Cible du CMI/ODD 6.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès universel et équitable à l'eau potable, à un coût abordable
 - Cible du CMI/ODD 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 - Cible du CMI/ODD 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convie
 - Cible du CMI/ODD 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

¹² Ce calendrier reflète les plans de travail en place avec chaque communauté et les dates d'achèvement prévues pour les projets en cours.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage des réseaux d'eau potable des Premières Nations qui respectent les recommandations pour la qualité de l'eau potable au Canada Point de départ : 94 % (2019-2020) Cible : 97 % des systèmes d'approvisionnement en eau des Premières Nations financés par SAC respectent les normes de qualité bactériologique d'ici mars 2026	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Les résultats pour 2022-2023 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant de 96,8 %. Les données relatives aux rapports sur l'eau et les eaux usées accusent un retard d'un an en raison du cycle d'inspection annuelle du rendement. Les résultats pour 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025. Les résultats pour 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025.
Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations qui ont accès à un contrôleur communautaire de l'eau ou à un agent de santé publique environnementale pour échantillonner et tester la qualité de l'eau potable au robinet Point de départ : 100 % (au 31 mars 2009) Cible : 100 % au 31 mars 2024	Résultat de l'indicateur: 100 % (2023-2024) Notes: Toutes les communautés ont accès à un agent de santé publique environnementale au cas où il n'y aurait pas de contrôleur communautaire de la qualité de l'eau potable principal ou de remplacement de disponible. Cependant, en 2024-2025, le ministère cherchera à mieux connaître le nombre de surveillants communautaires de la qualité de l'eau potable de réserve désignés par les bandes ou le chef et le conseil. Selon les données de 2023-2024, un site communautaire au Manitoba n'a pas accès à un Moniteur principal. SAC travaille activement avec la communauté pour identifier et former une personne. Il est à noter que les données de l'Ontario n'étaient pas disponibles au moment de la rédaction du rapport.

Stratégie de mise en œuvre : Favoriser la gestion de l'approvisionnement en eau par les Premières Nations

Mesure ministérielle : Soutenir les communautés des Premières Nations pour qu'elles assument le contrôle et la prestation des services d'eau potable et de traitement des eaux usées, notamment en transférant les services d'eau et d'eaux usées des collectivités à l'Atlantic First Nations Water Authority.

- **Programme :** Infrastructure Communautaire

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :**
Conformément à l'article 23 de la Déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones, SAC soutient les Premières Nations et les organisations dirigées par les Premières Nations à prendre le contrôle de la fourniture des services d'infrastructure. Ces actions renforceront les capacités locales et régionales de gestion de l'eau et de l'assainissement et contribueront à l'objectif d'une eau saine et propre pour tous les Canadiens.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à l'eau potable et l'utilisent de façon durable
 - Indicateur du CMI : 6.b.1 : Proportion d'administrations locales ayant mis en place des politiques et procédures opérationnelles encourageant la participation de la population locale à la gestion de l'eau et de l'assainissement
 - Cible du CMI/ODD 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de modèles de prestation de services codéveloppés basés sur l'engagement communautaire dans les trois ans suivant les investissements initiaux Point de départ : 0 (au 31 mars 2021) Cible : 2 d'ici le 31 mars 2024	Résultat de l'indicateur: 2 (2023-2024) Notes: Deux modèles de prestation de services ont été élaborés et l'un d'entre eux a été entièrement mis en œuvre (Agence de l'eau des Premières Nations de l'Atlantique). Deux autres modèles de prestation de services sont actuellement en cours d'élaboration. Ces modèles élaborés conjointement contribuent à renforcer la participation locale à la gestion des ressources en eau, conformément aux objectifs nationaux et mondiaux en matière de durabilité.

Cible : D'ici mars 2030, veiller à ce que 85 % des systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent les normes de qualité des effluents (ministre des Services aux Autochtones)

Stratégie de mise en œuvre : Mettre en œuvre le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées dans les réserves

Mesure ministérielle :
Mettre en œuvre les normes minimales obligatoires de qualité des effluents du Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées par un traitement secondaire des eaux usées et d'autres activités à l'échelle fédérale.

Aider les Premières Nations à concevoir, planifier, construire, exploiter et entretenir des systèmes d'assainissement conformes aux exigences du règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement dans les réserves.

- **Programme :** Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** La présence d'eaux usées non traitées ou insuffisamment traitées dans les cours d'eau est un problème environnemental, économique et de santé humaine.

Le règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement comprend des normes minimales obligatoires de qualité des effluents qui peuvent être atteintes par un traitement secondaire des eaux usées et qui visent à maintenir la propreté de l'eau pour la consommation humaine et pour les animaux qui vivent dans l'eau ou à proximité. En aidant les Premières Nations à s'assurer que les systèmes de traitement des eaux usées dans les réserves respectent le Règlement sur les effluents des systèmes d'assainissement des eaux usées, Services aux Autochtones Canada contribuera à l'objectif de garantir une eau saine et propre à tous les Canadiens.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Cible du CMI/ODD 6.3 : D'ici à 2030, améliorer la qualité de l'eau en réduisant la pollution, en éliminant l'immersion de déchets et en réduisant au minimum les émissions de produits chimiques et de matières dangereuses, en diminuant de moitié la proportion d'eaux usées non traitées et en augmentant nettement à l'échelle mondiale le recyclage et la réutilisation sans danger de l'eau
 - Cible du CMI/ODD 6.5 : D'ici à 2030, assurer la gestion intégrée des ressources en eau à tous les niveaux, y compris au moyen de la coopération transfrontière selon qu'il convient
 - Cible du CMI/ODD 6.b : Appuyer et renforcer la participation de la population locale à l'amélioration de la gestion de l'eau et de l'assainissement

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de systèmes publics de traitement des eaux usées dans les réserves soutenus financièrement par SAC qui présentent une cote de risque faible Point de départ : 48 % (2019-2020)	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Les résultats de 2022-2023 n'étaient pas disponibles auparavant et ont depuis été déterminés comme étant de 41,7 %. En raison des effets persistants de la pandémie, les inspections annuelles du rendement en 2022-2023 n'ont pas inclus toutes les régions, ce qui a modifié le nombre de base des systèmes inspectés.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Cible : Au moins 60 % d'ici mars 2026	Par conséquent, le pourcentage de systèmes à faible risque semble nettement inférieur en 2022-2023 par rapport à 2019-2020. Nous nous attendons à ce que les chiffres soient corrigés pour la prochaine période de déclaration. Les données relatives aux rapports sur l'eau et les eaux usées accusent un retard d'un an en raison du cycle d'inspection annuelle de la performance. Les résultats pour 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025.
Indicateur de rendement : Pourcentage de systèmes d'assainissement dans les réserves où les normes de qualité des effluents sont respectées. Point de départ : 59,8 % (2021-2022) Cible : 85 % d'ici mars 2030	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Les données relatives aux rapports sur l'eau et les eaux usées accusent un retard d'un an en raison du cycle d'inspection annuelle du rendement. Les résultats pour 2023-2024 devraient être disponibles en 2024-2025.



OBJECTIF 7 : ACCROÎTRE L'ACCÈS DES CANADIENS À UNE ÉNERGIE PROPRE

Le contexte de la SFDD :

SAC est fermement engagé à collaborer avec les communautés des Premières Nations et d'autres entités gouvernementales pour réduire la dépendance à l'électricité alimentée au diesel dans les réserves. Cet engagement s'étend au soutien actif des initiatives menées par les Premières Nations visant à mettre en œuvre des sources d'électricité renouvelables telles que l'énergie solaire,

hydroélectrique et éolienne. Actuellement, environ 200 communautés à travers le Canada dépendent entièrement du carburant diesel pour le chauffage et l'électricité, la majorité étant des communautés autochtones ou celles comptant d'importantes populations autochtones. Ces communautés éloignées consomment collectivement plus de 680 millions de litres de diesel annuellement, la majorité étant utilisée pour le chauffage, une nécessité dans leurs environnements difficiles. Conscient des défis environnementaux et de durabilité posés par cette dépendance au diesel, le gouvernement du Canada investit dans divers projets d'énergie propre au sein des communautés autochtones, facilitant ainsi leur transition du diesel vers des sources d'énergie plus propres et plus durables. Cette initiative s'aligne non seulement sur les objectifs environnementaux, mais soutient également le bien-être économique et social de ces communautés.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif¹³
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Accroître l'accès des canadiens à une énergie propre** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Travailler avec des partenaires sur les énergies propres et renouvelables

Mesure ministérielle : Faire progresser le développement d'énergies propres et renouvelables grâce à la collaboration avec Ressources naturelles Canada (RNCAN), Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord (RCAAN), Infrastructure Canada, Environnement et Changement climatique Canada et le Conseil autochtone formé sous Wah-ila-toos.

- **Programme :** Communautés et l'environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Dans le cadre de l'initiative Wah-ila-toos (une initiative de RNCAN découlant du budget 2021 de 300 millions de dollars de financement hors diesel), SAC contribue à l'ODD 7 en travaillant avec Ressources naturelles Canada et Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada pour réduire la dépendance à l'égard de l'électricité alimentée par le diesel dans les réserves. Cette initiative interministérielle a reçu le nom de Wah-ila-toos à la suite d'une cérémonie de remise de noms sacrés organisée par les grands-mères et les aînés. Le nom Wah-ila-toos représente notre responsabilité collective de maintenir nos bonnes relations les uns avec les autres.

L'unité administrative Wah-ila-toos a été créée pour rationaliser la coordination avec RNCAN et RCAAN sur les voies de participation et l'élaboration d'une stratégie à long terme. Cette fonction centralisée de guichet unique a reçu plus de 450 demandes de financement, et de nouvelles propositions arrivent quotidiennement. Un conseil autochtone fondé sur les distinctions a été créé pour fournir des orientations et des conseils sur l'élaboration de programmes et de politiques. Le Conseil autochtone dirigera également un processus de mobilisation et élaborera des recommandations sur une stratégie à long terme pour la transition vers une énergie propre. En 2022-2023, 159 ententes ont été signées (subventions et contributions) au 31 mars 2023, dont 46 dans le volet Biochaleur, 17 pour le déploiement, 37 pour la démonstration et 59 pour le renforcement des capacités.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie

¹³ Les stratégies et actions ministérielles ne soutiennent plus l'objectif de la Stratégie fédérale de développement durable en matière d'énergie propre. SAC continue de soutenir les initiatives en matière d'énergie propre dans les communautés autochtones et l'objectif global de la Stratégie fédérale de développement durable.

- Cible du CMI/ODD 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
- Cible du CMI/ODD 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de clients autochtones signalant un accès plus facile aux programmes d'énergie propre Point de départ : 0 % en 2021 lors du lancement de Wah-ila-toos Cible : 90 % d'ici 2027	Résultat de l'indicateur : Non disponible Notes : Cette mesure ministérielle a été déplacée pour soutenir l'objectif du gouvernement en matière d'énergie propre afin de mieux s'aligner sur le travail entrepris par le ministère. Le programme examinera la mesure du rendement afin de déterminer les données propres à SAC qui appuient les progrès en matière d'énergie propre dans les communautés autochtones. En 2023-2024, 73 projets d'énergie propre autochtone ont été soutenus par nos initiatives de partenariats stratégiques Initiatives d'énergie propre.
Indicateur de rendement : Pourcentage des populations autochtones ayant participé à des sessions d'engagement qui déclarent qu'elles ont été utiles et inclusives Point de départ : 0 % en 2021 lors du lancement de Wah-ila-toos Cible : 70 % d'ici 2027	Résultat de l'indicateur : Non disponible Notes : Cette mesure ministérielle a été déplacée pour soutenir l'objectif du gouvernement en matière d'énergie propre afin de mieux s'aligner sur le travail entrepris par le ministère. Le programme examinera la mesure des rendements afin de déterminer les données propres à SAC qui appuient les progrès en matière d'énergie propre dans les communautés autochtones. En 2023-2024, 73 projets d'énergie propre autochtone ont été soutenus par nos initiatives de partenariats stratégiques Initiatives d'énergie propre.

Stratégie de mise en œuvre : Rationaliser les investissements fédéraux pour promouvoir une énergie propre et fiable dans les communautés rurales, éloignées et autochtones

Mesure ministérielle : Travailler avec des partenaires pour faire progresser le programme de leadership autochtone en matière de climat afin de soutenir la transition énergétique propre pour les communautés éloignées et autochtones dépendantes du diesel, soutenir la capacité et le développement de projets d'énergie propre économiquement durables.

- **Programme :** Communautés et l'environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Grâce à ce financement de l'énergie propre, l'Initiative sur les partenariats stratégiques a mis en place des initiatives d'énergie propre dans les provinces de l'Atlantique, au Québec, en Alberta, en

Saskatchewan et en Colombie-Britannique (renouvellement) a conclu un partenariat avec l'entreprise sociale autochtone Clean Energy. Un financement supplémentaire est nécessaire pour soutenir le développement d'initiatives régionales d'énergie propre au Manitoba et en Ontario. Cet indicateur rend compte des nouveaux programmes dans le cadre de l'Initiative sur les partenariats stratégiques de 2021 à 2024. Il contribuera à renforcer la capacité de projets d'énergie propre locaux et économiquement durables dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis et à soutenir les opportunités de développement économique.

En outre, le Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques a récemment fourni des fonds aux communautés des Premières Nations et des Inuits pour qu'elles investissent dans des projets d'énergie propre, qui constituent l'un des types d'opportunités économiques éligibles. Le programme finance une partie du budget du projet pour permettre aux communautés de planifier et de mettre en œuvre des investissements économiques et commerciaux dans les opportunités de développement. Ces entreprises appartenant à la communauté génèrent des emplois, des revenus propres et fournissent des biens et des services au profit des membres de la communauté.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leur consommation d'énergie
 - Cible du CMI/ODD 7.1 : D'ici à 2030, garantir l'accès de tous à des services énergétiques fiables et modernes, à un coût abordable
 - Cible du CMI/ODD 7.2 : D'ici à 2030, accroître nettement la part de l'énergie renouvelable dans le bouquet énergétique mondial

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de projets financés pour soutenir la capacité et l'état de préparation des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis en matière d'énergie propre Point de départ : Une initiative régionale en matière d'énergie propre lancée en Colombie-Britannique a démarré en 2016 et sera renouvelée en 2021. Cible : Quatre (4) nouvelles initiatives régionales autochtones en matière d'énergie propre d'ici à mars 2024¹⁴	Résultat de l'indicateur : 4 (2023-2024) Notes : En 2023-2024, quatre initiatives régionales d'énergie propre autochtone ont été financées en Alberta, en Saskatchewan, au Québec, au Canada atlantique, ainsi qu'un partenariat formé avec l'entreprise sociale nationale Indigenous Clean Energy (ICE). Du financement additionnel a aussi été fourni à la Colombie Britannique en 2023-2024. Cela porte à cinq le nombre total d'initiatives régionales financées. Grâce à ces efforts, 112 communautés autochtones ont bénéficié de projets d'énergie propre, ce qui a donné lieu à 805 possibilités de formation et d'emploi et à la création de 1 971 emplois pour des personnes autochtones. En outre, le programme de préparation aux opportunités communautaires a contribué au

¹⁴ 154 projets ont été financés pour soutenir les Premières Nations, les Inuits et les Métis d'ici mars 2024.

	financement de deux projets d'énergie éolienne dans la région de l'Atlantique et d'un projet d'énergie solaire en Alberta. Ces projets ont contribué à renforcer les capacités en matière d'initiatives locales et économiquement viables dans le domaine de l'énergie propre, avec dans les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. Cet investissement joue un rôle complémentaire et favorable à l'avancement du Plan climatique renforcé du Canada et du programme de leadership autochtone en matière de climat.
--	--

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans des projets d'énergie propre et efficace dans les communautés des Premières Nations¹⁵

Mesure ministérielle : Soutenir les efforts des Premières Nations pour passer des combustibles fossiles à des systèmes énergétiques propres, fiables et abordables grâce à une combinaison de projets d'énergie alternative comprenant l'énergie solaire, hydroélectrique, éolienne et autres. Aider également les communautés à améliorer et optimiser les systèmes énergétiques grâce à des mises à niveau et des projets d'efficacité énergétique.

- **Programme :** Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** SAC soutient des projets visant à faciliter la transition des Premières Nations du diesel vers l'énergie propre. Ces projets visent à réduire l'utilisation du diesel par la communauté pour le chauffage et l'électricité afin qu'une plus grande proportion de sa consommation d'énergie provienne de sources de combustibles non fossiles, réduisant ainsi considérablement les émissions de gaz à effet de serre. Le diesel peut rester disponible comme source de secours pour la production d'électricité et de chaleur.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : 7.3 : Les Canadiens ont accès à de l'énergie propre et renouvelable

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de projets liés à l'efficacité énergétique ou à l'énergie propre réalisée Point de départ : 32 projets au 30 septembre 2020¹⁶	Résultat de l'indicateur : 51 projets depuis 2016, au 31 mars 2024

¹⁵ Cette stratégie de mise en œuvre a été reformulée pour mieux refléter le soutien du département à l'objectif global de la Stratégie fédérale de développement durable.

¹⁶ Cumulatif depuis avril 2016

Cible : 82 projets d'ici mars 2028 ¹⁷	Notes : Services aux Autochtones Canada contribue à l'ambition 7.3 des CIC en soutenant les efforts des Premières Nations pour passer des combustibles fossiles à des systèmes énergétiques propres, fiables et abordables, grâce à une combinaison de projets d'énergie alternative, notamment solaire, hydroélectrique, éolienne et autres. SAC aide également les communautés à améliorer et à optimiser les systèmes énergétiques grâce à des projets de modernisation et d'efficacité énergétique. Il y a actuellement 44 communautés des Premières Nations qui dépendent du diesel pour l'électricité au Canada (à l'exclusion des territoires). Dans 28 de ces communautés, SAC fournit des fonds pour aider les Premières Nations à offrir des services d'électricité comparables et fiables. Les communautés restantes sont desservies par des services publics provinciaux. La taille de ces communautés dépendantes du diesel varie de moins de 40 à plus de 2 500 habitants. SAC soutient des projets visant à aider les Premières Nations à passer du diesel à l'énergie propre. Ces projets visent à réduire l'utilisation du diesel par les communautés pour le chauffage et l'électricité afin qu'une plus grande proportion de leur consommation d'énergie provienne de sources de combustibles non fossiles, réduisant ainsi de manière significative les émissions de gaz à effet de serre. Le diesel peut rester disponible comme source de secours pour la production d'électricité et de chaleur. En partenariat avec SAC, le projet de connexion au réseau électrique du nord de l'Ontario (également connu sous le nom de projet de transmission Wataynikaneyap), dirigé et détenu par les Premières Nations, aide 16 communautés éloignées des Premières Nations dans le nord de l'Ontario à se connecter au réseau électrique provincial. Le projet fournit une énergie propre, sûre et fiable qui aura un impact positif sur la santé et la sécurité des membres de la communauté et développera les infrastructures et les opportunités de développement économique pour les communautés concernées. • “ Wataynikaneyap ” signifie “ ligne qui apporte la lumière ” en Anishiniiniimowin. Le nom a été choisi par les aînés des communautés impliquées dans le projet. • En décembre 2018, la Première Nation de Pikangikum a été la première des 16 communautés à être raccordée au réseau. La Première Nation de North Caribou Lake et la Première Nation de Kingfisher ont été raccordées en 2022. Bearskin Lake, Wawakapewin, Wunnumin Lake, Kasabonika Lake, Sachigo Lake, Wapekeka et Kitchenuhmaykoosib Inninuwug ont été raccordées en 2023. Les six connexions restantes seront échelonnées tout au long de l'année 2024. Pour plus d'informations et de mises à jour sur le projet de transmission Wataynikaneyap, veuillez consulter le site Web de Wataynikaneyap Power.
---	---

¹⁷ Cumulatif depuis avril 2016

	En outre, le ministère soutient actuellement le développement et la construction d'une centrale hydroélectrique au fil de l'eau dans la Première Nation Dzawada'enuxw, en Colombie-Britannique. Le projet hydroélectrique Padakus, d'une puissance de 350 kW, sera développé à 2,3 km à l'ouest du village de Gwa'yi, dans le bras de mer Kingcome, et devrait permettre de remplacer plus de 90 % de l'électricité générée par le diesel par de l'énergie propre. En partenariat avec SAC et les provinces, les Premières Nations éloignées proposent des projets à différents stades de développement. SAC travaille avec ces Premières Nations pour identifier et accéder à des fonds provenant de diverses sources disponibles et d'autres ministères. Depuis 2016 et au 31 mars 2024, SAC a investi 363,8 millions de dollars de fonds ciblés (à l'exclusion des dépenses d'exploitation) pour soutenir 208 projets de systèmes énergétiques, dont 137 sont terminés. Parmi ceux-ci, 51 étaient des projets liés à l'efficacité ou à l'énergie propre. Ces projets bénéficieront à 184 communautés desservant environ 200 000 personnes.
--	--



OBJECTIF 8 : FAVORISER UNE CROISSANCE ÉCONOMIQUE INCLUSIVE ET DURABLE AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Le gouvernement du Canada travaille activement à fournir aux communautés autochtones et du Nord un accès à des opportunités d'emplois verts grâce à deux initiatives clés : le Programme de formation pour les compétences et l'emploi des Autochtones (ISET) et le Fonds pour les compétences et les partenariats (FCP). Ces programmes s'alignent sur l'objectif plus large de SAC d'atteindre une productivité économique accrue grâce à la diversification, au progrès technologique et à l'innovation, avec un accent particulier sur les secteurs à haute valeur ajoutée et à forte

intensité de main-d'œuvre. En tirant parti du programme ISET et du FCP, le gouvernement vise à donner aux communautés autochtones et du Nord les moyens de participer et de bénéficier du secteur en pleine croissance des emplois verts, favorisant ainsi la croissance économique et la durabilité tout en soutenant le développement d'une main-d'œuvre qualifiée et diversifiée dans ces régions.

SAC s'est engagé à se réconcilier avec les peuples autochtones et continuera à explorer toutes les possibilités d'accroître les opportunités pour les entreprises autochtones de participer aux processus de passation des marchés publics fédéraux, y compris le co-développement d'une Stratégie de transformation de l'approvisionnement auprès des entreprises autochtones.

SAC offre deux programmes visant à favoriser la croissance économique dans les communautés des Premières Nations et des Inuits situées dans les provinces. Le Programme de services fonciers et de développement économique fournit un financement de base aux communautés admissibles, en les aidant à répondre aux priorités en matière de développement économique et en fournissant un financement de projet pour les activités de gestion des terres et de l'environnement afin de créer les conditions propices à la croissance. Le Programme pour la préparation des collectivités aux possibilités économiques complète ce programme en fournissant un financement de projet pour combler les lacunes de financement, en aidant les communautés à saisir les opportunités économiques et à établir des entreprises appartenant à la communauté.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Favoriser une croissance économique inclusive et durable au Canada** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Promouvoir le soutien économique pour les travailleurs, les entreprises et les communautés autochtones

Mesure ministérielle : Collaborer avec les provinces et les territoires par l'intermédiaire des tables régionales de l'énergie et des ressources pour mettre en œuvre une stratégie de chaîne d'approvisionnement des mines à la mobilité, accroître la participation au marché du travail des personnes vivant avec un handicap et adopter une approche sectorielle en matière de soutien à la main-d'œuvre. De plus, SAC testera des solutions communautaires pour les priorités nationales et régionales.

- **Programme :** Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Dans le cadre de notre engagement envers l'inclusivité et la croissance économique, nous soutenons activement le Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA), qui vise à augmenter le nombre d'entreprises viables au Canada détenues et contrôlées par des autochtones. Le PEA finance un large éventail d'activités entrepreneuriales et vise à renforcer les capacités, à réduire les obstacles et à accroître l'accès au capital grâce à des partenariats stratégiques qui amélioreront les opportunités économiques pour les Premières Nations, les Inuits et les Métis.

Le PEA fournit un financement annuel de 34,5 millions de dollars pour soutenir le développement économique des entrepreneurs des Premières Nations, des Inuits et des Métis en offrant des contributions en capital non remboursables pour aider les entrepreneurs à démarrer, développer ou acquérir une entreprise, ainsi que divers services aux entreprises. Il soutient également les intérêts des prêts, le renforcement des capacités et la formation des institutions financières autochtones.

Grâce à la collaboration avec les communautés, les organisations de développement économique autochtones (telles que l'Association nationale des sociétés autochtones de financement) et d'autres partenaires internes et externes, des améliorations sont apportées à l'accès au capital, favorisant ainsi un climat de développement économique au sein des communautés; et assurer la pleine participation économique des communautés et des entrepreneurs autochtones à l'économie canadienne, selon la vision et les besoins de la communauté.

- Les objectifs ou ambitions pertinents:
 - Ambition du CIC 8.1 : Les Canadiens ont accès à des emplois de qualité
 - Ambition du CIC 8.5 : Les Canadiens bénéficient d'une croissance économique durable et y contribuent
 - Indicateur du CIC 8.5.1 : Produit intérieur brut par habitant
 - Indicateur du CIC 8.1.1 : Taux de chômage
 - Cible du CMI/ODD 8.3 : Promouvoir des politiques axées sur le développement qui favorisent les activités productives, la création d'emplois décents, l'entrepreneuriat, la créativité et l'innovation et stimulent la croissance des microentreprises et des petites et moyennes entreprises et facilitent leur intégration dans le secteur formel, y compris par l'accès aux services financiers
 - Cible du CMI/ODD 8.5 : D'ici à 2030, parvenir au plein emploi productif et garantir à toutes les femmes et à tous les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, un travail décent et un salaire égal pour un travail de valeur égale.
 - Cible du CMI/ODD 8.10 : Renforcer la capacité des institutions financières nationales de favoriser et généraliser l'accès de tous aux services bancaires et financiers et aux services d'assurance

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre d'entreprises détenues et contrôlées par des autochtones créées ou développées au Canada Point de départ : 928 (2021-2022) Cible : 1 000 avant le 31 mars de chaque année	Résultat de l'indicateur : 1 080 (2022-2023) Notes : Compte tenu du calendrier de déclaration et de la disponibilité des résultats de la source de données (rapport annuel de l'Association nationale des sociétés de financement autochtones), les résultats présentés sont ceux de l'exercice précédent, par exemple l'exercice 2022-2023. Cela signifie que les résultats rapportés dans la colonne 2023-2024 se rapportent à l'année 2022-2023.



OBJECTIF 9 : FAVORISER L’INNOVATION ET LES INFRASTRUCTURES VERTES AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

Une connectivité à large bande durable et fiable est un élément de base clé pour améliorer la qualité de vie et l'environnement dans les communautés des Premières Nations. Le Fonds d'infrastructure des Premières Nations aide les communautés à moderniser et à augmenter leurs infrastructures publiques, en améliorant la connectivité et l'accès à Internet haute vitesse. Cela contribue également à moderniser la prestation des services de santé au niveau communautaire (en particulier les outils de soins virtuels) dans les communautés des Premières Nations. Plus la connectivité est bonne, plus la qualité et la gamme de services de soins virtuels disponibles pour les communautés sont bonnes. L'augmentation des vitesses apportera des améliorations significatives dans la façon dont les Premières Nations participent à l'économie numérique, permettra l'exploitation et l'entretien efficaces des infrastructures communautaires vitales et améliorera la prestation de services socio-économiques importants. Grâce au Programme d'infostructure de la cybersanté (PIC), des améliorations sont apportées à la prestation de soins de santé numériques et virtuels aux individus, aux familles et aux communautés des Premières Nations.

L'Initiative d'utilisation des terres aide les communautés des Premières Nations à renforcer leurs capacités de gestion efficace des terres, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du territoire qui définissent une vision claire pour la communauté en fonction de ses priorités et de ses stratégies d'utilisation et de développement de ses terres et ressources en fonction de leurs aspirations, besoins et intérêts.

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 9 – Industrie, innovation et infrastructure
Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues : Améliorer la connectivité et l'accès à Internet haut débit

En plus de collaborer avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada sur le Fonds pour la large bande universelle, SAC investit dans des projets de connectivité dans les communautés des Premières Nations par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure des Premières Nations. Veiller à ce que les Premières Nations aient accès à des vitesses Internet comparables à celles des autres Canadiens constitue une étape majeure vers la réalisation des priorités clés du gouvernement, telles que des infrastructures publiques fiables et la réconciliation.

Un accès fiable à l'internet à haut débit est un outil essentiel pour tous. L'augmentation de la vitesse de l'internet améliorera considérablement la façon dont les Premières Nations participent à l'économie numérique moderne, permettra l'exploitation et l'entretien efficaces de l'infrastructure communautaire vitale et améliorera la prestation de services socio-économiques importants tels que les soins de santé, l'éducation et les services d'urgence et de sécurité publique

- **Programme :** Infrastructure Communautaire
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables
 - Cible du CIC 9.3 : D'ici 2026, 98 % des ménages et petites entreprises canadiens ont accès à l'Internet à des vitesses de téléchargement de 50 Mbps et de téléversement de 10 Mbps, avec l'objectif de connecter tous les Canadiens à ces vitesses d'ici 2030
 - Indicateur du CIC 9.3.1 : Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mbps
 - Indicateur du CMI/ODD 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

RÉSULTATS OBTENUS

Depuis 2016 et au 31 mars 2024, SAC a investi 97,3 millions de dollars de fonds ciblés (hors dépenses d'exploitation) pour soutenir 52 projets de connectivité, dont 33 sont achevés. Ces projets bénéficieront à 291 communautés, desservant environ 319 000 personnes. Voici quelques exemples de projets en cours :

- La Première Nations Peerless Trout, en Alberta, construit deux tours et des installations pour étendre la mobilité cellulaire sans fil. La couverture de la mobilité cellulaire sera disponible dans les zones résidentielles de Peerless Trout First Nations, Peerless Lake et Trout Lake, ainsi que sur l'autoroute 686.
- Le projet de connectivité du conseil tribal de Meadow Lake, qui apportera un accès rapide et fiable à l'internet à large bande à neuf Premières Nations dans le nord-ouest de la Saskatchewan. Ce projet est cofinancé par l'ISDE et SAC.

Le SAC continue également de collaborer avec Innovation, Sciences et Développement économique Canada sur le déploiement du Fonds universel à large bande de 3,225 milliards de dollars, qui fait partie du plan coordonné du gouvernement du Canada pour connecter tous les Canadiens à l'internet à haut débit.

Un accès fiable à l'internet à haut débit est un outil essentiel pour tous. L'augmentation des vitesses d'Internet améliorera considérablement la capacité des Premières Nations à participer à l'économie numérique moderne, permettra l'exploitation et l'entretien efficaces des infrastructures communautaires vitales et améliorera la prestation de services socio-économiques importants tels que les soins de santé, l'éducation et les

RÉSULTATS OBTENUS
services d'urgence et de sécurité publique. Faire en sorte que les Premières Nations aient accès à des vitesses d'internet comparables à celles des autres Canadiens est une étape importante vers la réalisation des grandes priorités du gouvernement, telles qu'une infrastructure publique fiable et la réconciliation.

Initiatives prévues : Améliorer l'efficacité de la prestation des soins de santé aux individus, aux familles et aux communautés des Premières Nations

Le Programme d'infostructure de cybersanté vise à améliorer l'efficacité de la prestation des soins de santé aux individus, aux familles et aux communautés des Premières Nations grâce à l'utilisation des technologies de santé numériques. Cela facilite la collecte, la communication, la gestion et l'utilisation des données, et permet aux prestataires de soins de première ligne de mieux fournir des services de santé. Le programme de cybersanté soutient et permet la surveillance de la santé publique ; prestation de services de santé (soins primaires et communautaires inclus) ; rapports sur la santé, planification et prise de décision ; et intégration/compatibilité avec d'autres partenaires de prestation de services de santé.

Grâce à des investissements dans le Programme d'infostructure de cybersanté, SAC vise également à améliorer la connectivité des établissements de soins de santé dans les communautés éloignées des Premières Nations. Il s'aligne sur les objectifs de la Stratégie de connectivité du Canada, soit « des vitesses à large bande d'au moins 50 Mbps en téléchargement et 10 Mbps en amont » et « une couverture sans fil mobile est disponible là où les Canadiens vivent et travaillent, ainsi que le long des principaux corridors routiers ». Le programme finance des installations de connectivité à large bande et vise à accroître et à maintenir un meilleur accès aux services de santé dans ces communautés.

Les activités prévues impliquent d'étendre les déploiements de connectivité à l'aide de technologies plus récentes telles que les satellites en orbite terrestre basse où les moyens alternatifs (par exemple, la fibre optique) sont limités ou impossibles.

- **Programme :** Soins de santé primaires
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables
 - Cible du CIC 9.3 : D'ici 2026, 98 % des ménages et petites entreprises canadiens ont accès à l'Internet à des vitesses de téléchargement de 50 Mbps et de téléversement de 10 Mbps, avec l'objectif de connecter tous les Canadiens à ces vitesses d'ici 2030
 - Indicateur du CIC 9.3.1 : Proportion des ménages qui ont accès à des services Internet à large bande à des vitesses de 50/10 Mbps
 - Indicateur du CMI/ODD 9.1 : Mettre en place une infrastructure de qualité, fiable, durable et résiliente, y compris une infrastructure régionale et transfrontière, pour favoriser le développement économique et le bien-être de l'être humain, en mettant l'accent sur un accès universel, à un coût abordable et dans des conditions d'équité.

RÉSULTATS OBTENUS
En 2023-2024, le programme d'infostructure de la santé en ligne a continué de soutenir la tenue de 300 dossiers de santé numériques, tel que les dossiers ou rapports médicaux électroniques, dans environ 55 % des communautés des Premières Nations et a travaillé en étroite collaboration avec des partenaires nationaux tels qu'Inforoute Santé du Canada pour poursuivre la mise en œuvre de ces systèmes complexes. De plus, comme le passage à l'utilisation des dossiers de santé numériques est une priorité pour les Premières Nations, les professionnels de la santé des communautés (p. ex. les infirmières) ont poursuivi la transition des dossiers papier vers les dossiers de santé numériques afin de gérer les dossiers complexes des patients, les médicaments et l'information sur la santé. En 2023-2024, il y avait 270 sites actifs de télésanté de SAC au niveau communautaire offrant un large éventail de services, notamment la télévisite pour les membres de la famille, la télé-éducation pour les travailleurs et les membres de la communauté, le télédiabète et la télésanté mentale. Parmi ces sites, plus de 9 000 séances de télésanté ont été menées dans les communautés des Premières Nations (plus de 75 % étaient des séances cliniques).

Initiatives prévues : Soutenir l'initiative d'aménagement du territoire

L'Initiative d'aménagement du territoire aide les communautés des Premières Nations à renforcer leurs capacités de gestion efficace des terres, y compris l'élaboration et la mise en œuvre d'un plan d'aménagement du territoire qui définit une vision claire pour la communauté en fonction de ses priorités et de ses stratégies d'utilisation et de développement de ses terres et ressources en fonction de leurs aspirations, besoins et intérêts. Les Premières Nations soutenues dans le cadre de cette initiative reconnaissent l'importance d'intégrer les considérations liées aux changements climatiques et une planification efficace des infrastructures dans leurs plans d'aménagement du territoire. Par exemple, les plans d'aménagement du territoire peuvent inclure la construction d'infrastructures d'énergie verte comme des parcs éoliens et solaires dans les réserves ainsi que des politiques conçues pour réduire ou minimiser les émissions de gaz à effet de serre dans les infrastructures existantes et dans les activités de construction, de transport et industrielles dans les réserves.

- **Programme :** Communautés et l'environnement
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens ont accès à des infrastructures modernes et durables
 - Indicateur du CMI/ODD 9.1 et 9.4 : D'ici à 2030, moderniser l'infrastructure et adapter les industries afin de les rendre durables, par une utilisation plus rationnelle des ressources et un recours accru aux technologies et procédés industriels propres et respectueux de l'environnement, chaque pays agissant dans la mesure de ses moyens

RÉSULTATS OBTENUS
L'initiative d'aménagement du territoire offre aux Premières Nations, par l'intermédiaire de partenaires autochtones, un financement fondé sur des propositions qui soutient des activités visant à renforcer les capacités d'aménagement du territoire. Cela permet aux communautés de définir, d'élaborer et de mettre en œuvre leur propre vision de l'utilisation et de la gestion de leurs terres et de leurs ressources. À ce jour, 169 plans

RÉSULTATS OBTENUS

d'aménagement du territoire ont été réalisés, dont deux depuis 2023-2024. À partir de 2023-2024, SAC a entamé un investissement de 47 millions de dollars sur 5 ans pour atteindre un objectif de 55 Plans d'affectation des terres supplémentaires, ainsi que pour mettre à jour les plans actuels afin de maintenir leur pertinence et leur efficacité.



OBJECTIF 10 :
FAIRE PROGRESSER LA RÉCONCILIATION AVEC LES PEUPLES
AUTOCHTONES ET PRENDRE DES MESURES POUR RÉDUIRE LES
INÉGALITÉS

Le contexte de la SFDD :

Avec l'adoption de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies, le gouvernement du Canada doit, en consultation et en collaboration avec les peuples Autochtones, prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir que les lois du Canada sont conformes à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones. SAC soutient le développement économique par le biais du Programme d'entrepreneuriat autochtone (PEA), du Programme d'entrepreneuriat et de développement des entreprises autochtones et du Programme des communautés et de l'environnement. L'Initiative du Programme d'entrepreneuriat pour les femmes autochtones de l'Association nationale des sociétés autochtones de financement soutient les femmes autochtones à diverses stades de leur engagement dans l'entrepreneuriat et investit dans leurs compétences, leur emploi et leur leadership. SAC continue de travailler à l'élaboration conjointe d'une législation sur la santé autochtone afin de promouvoir l'équité en matière de santé autochtone en améliorant l'accès à des soins de qualité, culturellement adaptés et sûrs, ainsi qu'en mettant pleinement en œuvre le principe de Joyce. Les initiatives de SAC pour atteindre cet objectif comprennent également des travaux visant à faire progresser la mise en œuvre du principe de Jordan et de l'Initiative : Les enfants inuit d'abord et à faire progresser l'approche à long terme de ces initiatives.

Thème de la cible : Faire progresser la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis

Cible : Entre 2023 et 2026, et chaque année de façon continue, élaborer et déposer des rapports d’étape annuels sur la mise en œuvre de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones* (ministre de la Justice et procureur général du Canada)

Stratégie de mise en œuvre : Mettre en œuvre la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones*

Mesure ministérielle : Contribuer à l’élaboration d’indicateurs et d’objectifs en vue de la mise en œuvre des mesures du plan d’action dont SAC est responsable, en consultation et en coopération avec les partenaires autochtones, par le biais du processus pangouvernemental et codéveloppé de Justice Canada, selon des échéances et des résultats à déterminer conjointement. Cela comprend les mesures liées à l’obligation de veiller à ce que les projets de loi et les règlements soient conformes à la déclaration des Nations Unies.

Consulter les populations autochtones et coopérer avec elles lors de l’examen et de l’élaboration de la législation et des réglementations nouvelles ou modifiées.

Programme : Tous

Comment la mesure ministérielle contribue à l’objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD : Le ministère soutient la loi sur la déclaration des Nations unies sur les droits des peuples autochtones en mettant en place des éléments fondamentaux pour soutenir le contrôle des programmes et des services par les communautés et par la co-conception et le transfert continus de programmes et de services. Tous ces éléments sont essentiels pour faire progresser l'autodétermination et accroître l'équité - des objectifs clés de la loi et de la réconciliation avec les communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis.

Le plan d'action publié en juin 2023 fournit une feuille de route des mesures que le Canada doit prendre en partenariat avec les peuples autochtones pour mettre en œuvre les principes et les droits énoncés dans la Déclaration des Nations Unies et pour faire progresser la réconciliation de manière tangible. Le Plan s'engage également à engager et à consulter les partenaires autochtones afin d'établir divers processus de mise en œuvre, de surveillance et de contrôle.

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Cible du CMI/ODD 10.3 : Assurer l’égalité des chances et réduire l’inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant une législation, des politiques et mesures appropriées à cet égard

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de lois et de règlements qui ont été examinés, élaborés ou modifiés pour assurer leur conformité avec la Déclaration des Nations Unies, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Point de départ : Nouvelle obligation légale – juin 2021 Cible : 100 % annuellement	Résultat : Des travaux ont été menés en permanence pour examiner, élaborer et modifier les lois et les règlements afin d'assurer la cohérence avec la déclaration des Nations Unies, en consultation et en coopération avec les peuples autochtones. Une initiative clé est la <i>loi sur les enfants, les jeunes et les familles des Premières Nations, des Inuits et des Métis</i>, qui affirme la compétence autochtone en matière de services à l'enfance et à la famille. Depuis son entrée en vigueur, 81 organes de gouvernance autochtones représentant plus de 111 communautés ont soumis des avis relatifs à l'exercice de leur compétence, ce qui a donné lieu à la signature de huit accords. Les discussions sur les accords de coordination se poursuivent et une révision législative est prévue pour 2025. SAC a également collaboré avec des partenaires autochtones à l'élaboration d'un cadre de soins de longue durée et de soins continus fondé sur des distinctions, afin de soutenir l'indépendance fonctionnelle au sein des communautés d'origine. Les activités d'engagement achevées en 2022 continuent d'alimenter ce travail, avec des options pour une composante métisse en cours de codéveloppement et des rapports finaux attendus en 2024. SAC a encore démontré son engagement en lançant le Fonds pour l'équité en matière de santé autochtone, une initiative décennale de 2 milliards de dollars visant à relever les défis uniques auxquels les peuples autochtones sont confrontés pour accéder à des soins de santé culturellement sûrs et de grande qualité. Ce fonds reflète l'engagement à long terme de SAC à soutenir l'autodétermination autochtone en matière de santé en favorisant les approches dirigées par les Autochtones en matière de prestation de services de santé. De l'automne 2022 à juin 2023, SAC lancé des processus de codéveloppement fondés sur les distinctions pour la législation sur la santé autochtone, avec la participation des Premières Nations, des Inuit, des Métis et d'autres partenaires autochtones. Grâce à ces processus, l'autodétermination en matière de santé est apparue comme une priorité essentielle, qui a permis de façonner des mesures législatives potentielles. SAC a partagé ces propositions avec ses partenaires dans un document sur les éléments clés et, sur la base d'un retour d'information important, a pris le temps d'examiner attentivement les contributions et d'explorer les options pour une voie significative vers l'avenir. Des discussions sont en cours sur la manière d'aborder les prochaines phases de notre travail, que ce soit d'un point de vue législatif ou politique. En outre, le budget 2024 a doté SAC de 167,6 millions de dollars sur les cinq prochaines années, à partir de 2024-2025, pour lutter contre le racisme anti-autochtone dans les systèmes de santé du Canada. Le financement renouvelé continuera à soutenir les défenseurs des patients autochtones, les navigateurs du système de santé, les sages-femmes et les agents de soutien à la naissance, ainsi que les initiatives visant à accroître la représentation autochtone dans les professions de santé. Ces mesures visent à promouvoir des systèmes de santé exempts de racisme et de discrimination, dans lesquels les populations autochtones sont traitées avec le respect et la sécurité qu'elles méritent, conformément au principe de Joyce.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	Les efforts législatifs supplémentaires en 2023-2024 comprennent l'élaboration conjointe de deux règlements en vertu de la <i>Loi sur le développement commercial et industriel des Premières Nations</i>. Ces règlements soutiennent les grands projets de développement, tels que les développements résidentiels de la Nation Squamish en Colombie-Britannique et la mine de sables bitumineux de la Première Nation de Fort McKay en Alberta. Ces deux projets ont été élaborés en collaboration avec les nations concernées, les gouvernements provinciaux et SAC, afin de garantir l'alignement sur les droits et les priorités des Autochtones. En matière de gestion des urgences, SAC donne la priorité aux droits et aux perspectives autochtones en alignant ses programmes sur les principes de la déclaration des Nations Unies. Ce travail favorise l'autodétermination autochtone et la résilience dans les situations d'urgence, contribuant ainsi à des interventions d'urgence plus inclusives et équitables. En outre, SAC a soutenu la gouvernance et l'autodétermination par le biais de la subvention décennale de la nouvelle relation financière. En 2023-2024, 25 % des Premières Nations participaient à la subvention, avec 1,3 milliard de dollars transférés. L'indexation du financement de la subvention, qui a augmenté de 30 millions de dollars en 2023-2024, permet de faire face à l'inflation et à la croissance démographique.

Stratégies de mise en œuvre à l’appui de l’objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones et prendre des mesures pour réduire les inégalités** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones
Mesure ministérielle : Fournir un soutien financier, des services de conseil aux entreprises, de mentorat et de formation aux entrepreneurs autochtones.

Programme : Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones / Services internes

Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD : SAC travaille en collaboration avec les Premières Nations pour assurer un environnement réglementaire et législatif propice au développement économique dans les réserves. Le Ministère utilise les programmes fédéraux pour faire progresser les opportunités économiques dans les communautés autochtones et accroître le soutien à la capacité économique, y compris les opportunités de formation spécialisée offertes par des organisations dirigées par des Autochtones. En soutenant un nouveau Fonds pour le tourisme autochtone, SAC vise à aider l'industrie du tourisme autochtone à se remettre de la pandémie et à se positionner pour une croissance durable à long terme. Le ministère vise également à poursuivre la mise en œuvre de la première stratégie d'innovation sociale et

de finance sociale pour aider les organisations à vocation sociale – y compris les acteurs économiques autochtones – à accéder à des opportunités de financement flexibles qui leur permettent de croître et d'améliorer leur impact.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Indicateur de CIC 10.1.1 : Coefficient de Gini
 - Indicateur de CIC 10.4.1 : Revenu médian après impôt des ménage
 - Cible du CMI/ODD 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre
 - Cible du CMI/ODD 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS 2023-2024
Indicateur de rendement : Pourcentage de contrats fédéraux attribués à des entreprises autochtones certifiées Point de départ : 17,68 % (2022-2023) Cible : 5 % d'ici mars 2026	Résultat de l'indicateur: 13,44 % (2023-2024) Notes: Dans son plan ministériel 2024-2025, le ministère a prévu que, d'ici la fin de 2023-2024, il attribuerait 15 % de la valeur totale de ses contrats à des entreprises autochtones. Toutefois, seuls les contrats attribués ou modifiés cette année-là sont pris en compte pour atteindre l'objectif, ce qui signifie que les grands contrats attribués les années précédentes ne sont pas pris en compte, à moins qu'ils ne soient modifiés. Le ministère a continué de soutenir la mise en œuvre d'ici 2024-2025 de l'objectif minimum obligatoire de 5 % pour les marchés publics fédéraux avec des entreprises autochtones. En 2023-2024, 745 nouvelles entreprises autochtones ont été ajoutées au répertoire des entreprises autochtones, ce qui porte le nombre total à 2 633 entreprises autochtones. Les résultats du rendement du gouvernement du Canada par rapport à l'objectif minimal obligatoire de 5 % en matière d'approvisionnement autochtone pour 2023-2024 seront publiés d'ici le 31 mars 2025.

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir le développement économique et l'entrepreneuriat au sein des communautés Autochtones

Mesure ministérielle : Continuer à mettre en œuvre les ajouts aux réserves à mesure qu'ils font progresser la réconciliation, remplissent les obligations juridiques, améliorent les relations conventionnelles et favorisent les opportunités économiques. Les ajouts aux réserves permettent également aux Premières Nations à tirer parti de leurs terres pour attirer des investissements, créer des emplois et générer leurs propres revenus.

- **Programme :** Communautés et l'environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Un ajout à une réserve est une parcelle de terre ajoutée aux terres de réserve existantes d'une Première Nation ou qui crée une nouvelle réserve. Les ajouts aux réserves permettent également aux Premières Nations de tirer parti de leurs terres pour attirer des investissements, créer des emplois et générer leurs propres revenus.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents:**
 - Ambition du CIC 10.4 : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Cible du CMI/ODD 10.2 : D'ici à 2030, autonomiser toutes les personnes et favoriser leur intégration sociale, économique et politique, indépendamment de leur âge, de leur sexe, de leur handicap, de leur race, de leur appartenance ethnique, de leurs origines, de leur religion ou de leur statut économique ou autre

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS 2023-2024
Indicateur de rendement : Nombre d'ajouts aux réserves effectués chaque année Point de départ : 40 (2022-2023) Cible : 50 d'ici mars 2025	Résultat de l'indicateur: 17 (2023-2024) Notes: Bien que des fonds aient été accordés aux Premières Nations pour soutenir les projets d'ajouts aux réserves, l'objectif n'a pas été atteint en raison des différentes priorités des communautés et de la nature communautaire du processus. Jusqu'à présent, plus de 75 Premières Nations ont reçu des fonds pour faire avancer leurs propositions d'ajouts aux réserves. Le ministère prévoit de continuer à travailler avec les partenaires autochtones et les parties prenantes pour remanier la politique fédérale sur les ajouts aux réserves et la création de réserves, et pour accélérer les progrès concernant les demandes existantes des Premières Nations à travers le Canada. Le budget 2021 a alloué 43 millions de dollars sur quatre ans à cette initiative, dont 32,2 millions sont consacrés à la réduction de l'arriéré actuel.

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 10 – Inégalités réduites
Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de Services aux Autochtones Canada soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues : Réconciliation économique

Soutenir l'avancement de l'autodétermination avec les partenaires autochtones est essentiel pour réduire les inégalités socioéconomiques.

L'identification et la réduction des lacunes nécessitent des capacités et une expertise de la part des gouvernements autochtones, dans des domaines tels que la planification stratégique, la gestion axée sur les résultats et l'interprétation des données socioéconomiques.

Le programme Gouvernance et capacités autochtone fournit du financement pour les opérations de base des gouvernements des Premières Nations et soutient les initiatives de renforcement des capacités en matière de gouvernance. Les réformes prévues viseront à garantir que ces programmes fournissent aux gouvernements des Premières Nations un financement suffisant, prévisible et flexible pour embaucher et retenir le personnel financier et administratif approprié pour soutenir la bonne gouvernance, planifier l'avenir et faire progresser leur vision de l'autodétermination.

[Comblent les écarts socio-économiques est un objectif central de la réconciliation économique \(PDF\) \(non disponible en français\).](#)

- **Programme :** Soutien à la gouvernance et aux capacités autochtones, Développement économique communautaire, Entrepreneuriat et développement des entreprises autochtones
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Indicateur du CIC : Indicateur de CIC 10.1.1 : Coefficient de Gini
 - Cible du CMI : Cible du CMI/ODD 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

RÉSULTATS OBTENUS
SAC a continué de collaborer avec ses partenaires pour étudier les options de réforme des programmes de gouvernance et de capacité autochtones. SAC a également reçu deux rapports d’organisations autochtones (Conseil de gestion financière des Premières Nations et AFOA Canada), qui ont éclairé ces discussions. Grâce à une gouvernance efficace, les gouvernements autochtones peuvent jouer un rôle plus important dans la réduction des écarts socioéconomiques, ce qui est un objectif central de la réconciliation économique.
L'Accord-cadre relatif à la gestion des terres des Premières Nations (Accord-cadre) est un accord de gouvernement à gouvernement qui permet aux Premières Nations participantes de se

RÉSULTATS OBTENUS
soustraire à 44 articles de la Loi sur les Indiens relatifs à la gestion des terres et de l'environnement et de les remplacer par un code foncier propre à la communauté en tant que forme d'autonomie gouvernementale. En vertu de cet accord, les Premières Nations opérationnelles reçoivent des subventions prévisibles et flexibles pour gérer leurs terres de réserve. L'accord-cadre fait progresser la réconciliation économique en récupérant la compétence et la détermination sur la gestion des terres et de l'environnement dirigée par les Premières Nations. En 2023-2024, il y a eu 7 nouveaux signataires de l'Accord-cadre et 11 nouvelles communautés opérationnelles, ce qui porte le nombre total de signataires à 210 au 31 mars 2024, dont 112 Premières Nations ayant un code foncier.

Initiatives prévues : Législation sur la santé

Les efforts continus de SAC en faveur d'une législation sur la santé des Autochtones fondée sur les distinctions feront progresser l'équité en matière de santé des Autochtones en améliorant l'accès à des soins de haute qualité, culturellement pertinents et sûrs. À cette fin, les partenaires régionaux et nationaux des Premières Nations, des Inuits, des Métis ont mené de nombreux engagements au sein de leurs communautés sur la vision d'une législation sur la santé autochtone fondée sur les distinctions. SAC a ensuite lancé des processus de codéveloppement fondés sur les distinctions+, qui visaient à traduire ce qui avait été entendu dans le cadre de l'engagement en options législatives ou en approches politiques proposées. SAC a publié un document sur les éléments législatifs clés, décrivant les reconnaissances proposées dans le préambule, l'objectif et les mesures législatives et politiques, afin de recueillir les commentaires des partenaires. SAC continue de faciliter les discussions et le retour d'information des partenaires sur cette initiative importante.

- **Programme :** Soutien des systèmes de santé
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Indicateur de CIC 10.2.1 : Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes
 - Cible du CMI/ODD 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

RÉSULTATS OBTENUS
À la suite de l'importante rétroaction sur le document des éléments législatifs clés pour la législation sur la santé autochtone, SAC a soigneusement examiné et pris en compte tous les commentaires, évalué les options pour aller de l'avant d'une manière réceptive et significative, et continue d'explorer l'intérêt des partenaires autochtones pour ce travail. Le Canada reste déterminé à travailler conjointement avec ses partenaires des Premières Nations, des Inuits et des Métis pour améliorer l'accès à des services de santé de grande qualité et culturellement adaptés en poursuivant des options politiques et/ou législatives.

Initiatives prévues : Le principe de Jordan

Le principe de Jordan et l'initiative « Les enfants inuits d'abord » à minimiser les obstacles et à adresser les écarts pour les enfants admissibles des Premières Nations et des Inuits du Canada en matière d'accès aux services gouvernementaux nécessaires. Les deux initiatives répondent aux besoins non satisfaits des enfants des Premières Nations et des Inuits, quel que soit l'endroit où ils vivent au Canada, en fournissant des fonds aux enfants admissibles pour leur permettre d'accéder à un large éventail de services, de produits et de mesures de soutien en matière de santé, d'éducation et de services sociaux dont ils ont besoin.

Ces initiatives visent à prendre en compte l'intérêt supérieur ainsi que les besoins et les circonstances historiques, géographiques et culturelles des enfants des Premières Nations et des Inuits. Le principe de Jordan et Les enfants inuits d'abord financent un nombre important de demandes individuelles et collectives dans les zones urbaines, ainsi qu'à l'intérieur et à l'extérieur des réserves pour les enfants des Premières Nations, sur une large gamme de produits, de services et de soutiens demandés pour les enfants des Premières Nations et des Inuits.

Grâce au principe de Jordan, le gouvernement du Canada contribue à réduire les inégalités en finançant des services et des aides dans une optique d'égalité réelle, d'adéquation culturelle et de protection de l'intérêt supérieur de l'enfant.

- **Programme :** Principe de Jordan et l'Initiative : Les enfants inuits d'abord
- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens vivent sans discrimination et les inégalités sont réduites
 - Indicateur de CIC 10.2.1 : Proportion de la population ayant déclaré de la discrimination ou des traitements injustes
 - Cible du CMI/ODD 10.3 : Assurer l'égalité des chances et réduire l'inégalité des résultats, notamment en éliminant les lois, politiques et pratiques discriminatoires et en encourageant l'adoption de lois, politiques et mesures adéquates en la matière

RÉSULTATS OBTENUS

Le Canada continue de faire progresser la réconciliation avec les Premières Nations et de s'attaquer aux inégalités vécues par les enfants des Premières Nations en collaborant avec les partenaires des Premières Nations pour améliorer la sensibilisation et l'accès au principe de Jordan. Au cours de l'exercice 2023-2024, 2 302 538 produits, services et soutiens ont été approuvés par l'entremise du principe de Jordan (une augmentation de 34 % par rapport à l'exercice 2022-2023). 57 408 enfants ont été approuvés pour des demandes individuelles par le biais du principe de Jordan au cours de l'exercice 2023-2024 (une augmentation de 35 % par rapport à l'exercice 2022-2023). Les cinq principales catégories par nombre de demandes approuvées au cours de l'exercice 2023-2024 concernaient : (1) le soutien économique ; (2) les voyages médicaux ; (3) l'éducation ; (4) les voyages ; et (5) le bien-être mental.

L'initiative Les enfants inuits d'abord contribue à éliminer la discrimination et à réduire les inégalités en minimisant les obstacles et en comblant les lacunes pour les enfants inuits du Canada en ce qui concerne l'accès aux produits, aux services et au soutien demandés. Au cours de l'exercice 2023-2024, 93 267 produits, services et soutiens ont été approuvés dans le cadre de l'initiative Priorité aux enfants inuits (une augmentation de 68 % par rapport à l'exercice 2022-2023). 8 012 enfants ont été approuvés pour des demandes individuelles par l'intermédiaire de l'Initiative inuite Priorité aux enfants au cours de l'exercice 2023-2024 (une augmentation de 32 % par rapport à l'exercice 2022-2023).

L'initiative Priorité aux enfants inuits soutient le thème central horizontal de la réconciliation en travaillant avec des partenaires inuits, notamment l'Inuit Tapiriit Kanatami et les organisations de traités inuits, pour élaborer conjointement un modèle de responsabilité partagée à long terme propre aux Inuits afin d'harmoniser les services, les soutiens et les produits pour mieux répondre aux besoins sanitaires, sociaux et éducatifs des enfants inuits.



OBJECTIF 11 :
AMÉLIORER L'ACCÈS AU LOGEMENT ABORDABLE,
À L'AIR PUR, AUX TRANSPORTS, AUX PARCS ET AUX ESPACES VERTS,
AINSI QU'AU PATRIMOINE CULTUREL AU CANADA

Le contexte de la SFDD :

SAC s'engage à favoriser l'élaboration conjointe de plans d'infrastructure qui ciblent les besoins essentiels des communautés des Premières Nations, des Inuits et des Métis. L'une des initiatives clés pour atteindre cet objectif est le Programme d'infrastructure communautaire, qui collabore étroitement avec des partenaires provinciaux, territoriaux, fédéraux et autochtones. Ce programme est la pierre angulaire de la fourniture d'un financement à long terme, durable et prévisible pour soutenir les initiatives de logement abordable. En travaillant en collaboration avec ses partenaires, SAC contribue non seulement à atteindre l'objectif de réduction ou d'élimination des besoins en logement pour 530 000 ménages, mais veille également à ce que ces communautés aient accès à l'infrastructure vitale dont elles ont besoin, favorisant ainsi le bien-être général et la durabilité des peuples autochtones et les communautés du Nord partout au Canada.

Thème de la cible : Logement abordable et itinérance
Cible : D'ici à 2028, réduire ou éliminer les besoins en logement de 530 000 ménages (ministre du Logement et de la Diversité et de l'Inclusion)

Stratégie de mise en œuvre: Soutenir le logement abordable et les infrastructures connexes pour les communautés autochtones

Mesure ministérielle : Travailler pour assurer un financement à long terme, durable et prévisible pour soutenir le logement abordable et les infrastructures connexes et accélérer le travail pour combler les lacunes en matière de logement et d'infrastructures autochtones.

- **Programme :** Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le 8 juin 2023, le ministre des Services aux Autochtones a annoncé un financement immédiat de 287,1 millions de dollars pour répondre au besoin critique de projets de logements autochtones sûrs et abordables en milieu urbain, rural et nordique. Reconnaisant la nécessité d'une action immédiate, Logement Coopératif National Autochtone Inc. (NICH) fournira ce financement par le biais d'un processus de proposition de projets d'infrastructure qui répondent aux besoins immédiats et non satisfaits en matière de logement des peuples autochtones des communautés nordiques, urbaines et rurales. Le processus donnera la priorité aux projets présentant des déficits de financement qui sont déjà en cours et à ceux qui sont prêts à démarrer.

Cette mise à disposition de financement immédiat se déroulera sur une voie distincte, mais parallèle au travail de co-développement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement en faveur d'un environnement urbain, rural et nordique.

L'accès à des logements et à des infrastructures adéquates est essentiel au développement de communautés autochtones plus saines et plus durables. SAC continuera à soutenir la construction et la rénovation de logements et d'infrastructures dans les réserves, notamment en aidant les Premières Nations à éliminer tous les avis à long terme sur la qualité de l'eau potable dans les réserves et en collaborant avec les Premières Nations pour établir des protections juridiquement exécutoires en matière d'eau potable, comparables à celles en place dans les provinces et les territoires. Le ministère continuera également à soutenir l'innovation et le renforcement des capacités dans les Premières Nations afin d'appuyer le transfert progressif de la prestation de services de logement et d'infrastructure, conformément à la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones.

Depuis 2016 et jusqu'en mars 2024, 12,1 milliards de dollars (excluant les dépenses opérationnelles) de fonds ciblés ont été investis, soutenant 10 868 projets d'infrastructure dans les Premières Nations, y compris :

- 1 354 projets d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées ;
- la construction, la rénovation ou l'amélioration de 19 244 unités de logement ;
- 317 projets scolaires, dont 73 nouvelles écoles ;
- 623 projets de santé, dont la construction ou la rénovation de 99 établissements de santé ; et,
- 3081 projets visant à soutenir la gestion des déchets solides et d'autres infrastructures communautaires, allant des routes et des ponts à la protection contre les incendies, en passant par les installations culturelles et récréatives. (excluant les dépenses opérationnelles)

Un montant supplémentaire de 5,97 milliards de dollars de financement d'infrastructures ciblées sera investi à partir de 2023-2024.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC 11.1 : Les Canadiens ont accès à des logements de qualité
 - Cible du CIC : Réduire l'itinérance chronique d'au moins 31 % d'ici mars 2024
 - Indicateur du CIC 11.1.1 : Taux de croissance de l'itinérance chronique au Canada
 - Cible du CMI/ODD 11.1 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à un logement et des services de base adéquats et sûrs, à un coût abordable, et assainir les quartiers de taudis
 - Cible du CMI/ODD 11.2 : D'ici à 2030, assurer l'accès de tous à des systèmes de transport sûrs, accessibles et viables, à un coût abordable, en améliorant la sécurité routière, notamment en développant les transports publics, une attention particulière devant être accordée aux besoins des personnes en situation vulnérables, des femmes, des enfants, des personnes handicapées et des personnes âgées

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de logements des Premières Nations qui sont adéquats, selon les évaluations et les rapports des Premières Nations. Point de départ : 75 % Cible : 75 %	Résultat de l'indicateur: Les données seront disponibles en 2024-2025 Notes: Le résultat pour 2023-2024 sera basé sur les données finalisées du rapport annuel sur les infrastructures communautaires et le logement à la fin de 2024-2025. Le résultat pour 2022-2023 n'était pas disponible auparavant, mais il a depuis été déterminé comme étant de 74,1 %. SAC soutient les efforts visant à améliorer le bien-être des communautés autochtones en garantissant des logements sûrs et habitables grâce à un travail continu visant à maintenir des logements adéquats, ce qui est essentiel pour la santé et la sécurité. Il contribue également à

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	l'objectif global de fournir un logement adéquat, sûr et abordable pour tous, en aidant à réduire les inégalités en matière de logement et à améliorer les conditions de vie dans les communautés des Premières Nations.



OBJECTIF 12 : RÉDUIRE LES DÉCHETS ET PASSER À DES VÉHICULES ZÉRO ÉMISSION

Le contexte de la SFDD :

SAC à la garde de biens immobiliers, loue des locaux dans des installations partout au pays, gère des flottes de véhicules, entretient du matériel médical et scientifique et achète une large gamme de biens et de services afin de servir les Canadiens. SAC fourni également des services de gestion du matériel et d'écologisation du gouvernement à Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada. En reconnaissance de l'importance des terres et des ressources naturelles du Canada pour les communautés autochtones, et conformément à la responsabilité du Ministère de mettre en œuvre la stratégie pour un gouvernement vert, SAC s'engagent à montrer l'exemple en réduisant les déchets provenant des opérations ministérielles et en passant à des véhicules à zéro émission. Avec des opérations en cours dans des zones isolées à travers le pays, SAC est confronté à des défis uniques et donc à des opportunités intéressantes pour tester de nouvelles solutions de réacheminement des déchets dans des endroits sans services de recyclage, pour démontrer les performances et les capacités de nouveaux véhicules robustes zéro émission dans les zones isolées, et pour accélérer le déploiement de l'infrastructure de recharge des véhicules dans ou autour des communautés éloignées soutenues par le Ministère.

La mise en œuvre par SAC de la Directive sur la gestion du matériel du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada simplifie le processus de réduction des déchets matériels, et le Ministère a élaboré des objectifs d'approvisionnement écologique pour répondre aux objectifs de réduction des déchets et d'achat de véhicules zéro émission mandaté par la Stratégie pour un gouvernement vert. SAC a commencé à déclarer volontairement les déchets de certaines installations opérationnelles du Ministère au cours de l'exercice 2022-2023, et le Ministère collabore avec Services publics et Approvisionnement Canada sur les questions de gestion des déchets dans les installations louées occupées par SAC partout au Canada.

Dans le passé, SAC a rencontré des difficultés lors du déploiement de véhicules zéro émission pour soutenir la prestation de programmes dans des zones éloignées/isolées avec des routes non pavées. Cependant, la disponibilité croissante de véhicules robustes zéro émission a permis au ministère de déployer beaucoup plus de nouveaux véhicules zéro émission depuis 2020. Au cours de l'exercice 2022-2023, SAC a centralisé la gestion du parc automobile du ministère et a conclu un examen complet de tous les véhicules routiers. SAC a également développé un arbre de décision pour guider les achats de flotte vers des véhicules hybrides et zéro émission pour un usage interne à partir de 2023-2024, et pilote la télématique des véhicules pour évaluer et optimiser l'utilisation des véhicules et évaluer le potentiel d'électrification de l'ensemble de la flotte. Les futurs efforts d'examen de la flotte et de réduction des émissions devraient se concentrer sur la plus petite flotte d'autres équipements mobiles de SAC, tels que les véhicules tout-terrain, les motoneiges et l'équipement d'entretien de la cour.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de consommation responsable
Cible : D'ici 2030, le gouvernement du Canada réacheminera des sites d'enfouissement au moins 90 % (en poids) des déchets opérationnels non dangereux (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre : Maximiser le réacheminement des déchets des sites d'enfouissement
Mesure ministérielle : Veiller à ce que les entrepreneurs généraux des projets de construction suivent et divulguent la quantité de déchets de construction et de démolition générés, ainsi que la quantité détournée de la mise en décharge.

Programme : Services internes

Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD : Les actions qui réduisent la production de déchets de construction et de démolition contribueront à réduire les émissions de type 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le détournement des déchets des décharges réduit les émissions de gaz de décharge et de transport. La récupération des matières via le recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matières vierges.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC 12 : Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.3.1 : Total des matières résiduelles récupérées par habitant
 - Cible du CMI 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage en poids des déchets de construction et de démolition détournés des sites d'enfouissement dans les bâtiments appartenant à l'État Masse de déchets de construction et de démolition générés dans l'année = [X] tonnes Masse de déchets de construction et de démolition détournés dans l'année = [Y] tonnes Pourcentage (%) de déchets de construction et de démolition détournés = [Y/X] % Point de départ : 0¹⁸ Cible : Le réacheminement d'au moins 90 % par poids de tous les déchets de construction et de démolition des sites d'enfouissement, en tentant d'atteindre la cible de 100 % d'ici 2030	Résultat de l'indicateur: 0 (2023-2024) Notes: SAC n'a pas entrepris de projets de construction, de rénovation ou de démolition des déchets solides municipaux (DSM) dans les biens immobiliers opérationnels dont il a la garde au cours de l'exercice 2023-2024. Le suivi et le réacheminement des déchets de DSM sont intégrés aux projets planifiés, et le ministère a systématisé le suivi et le réacheminement de ces déchets en établissant un objectif ministériel correspondant en matière d'achats écologiques et en mettant à jour les processus d'approvisionnement. La ministère veille à ce que les entrepreneurs généraux des projets de construction suivent et divulguent la quantité de déchets de construction et de démolition générés pendant les projets sur les biens appartenant à l'État, ainsi que la quantité détournée des décharges. Les mesures visant à réduire la production de déchets de construction et de démolition contribueront à réduire les émissions du champ d'application 3 liées à la production, au transport et à l'élimination des matériaux. Le fait de détourner les déchets de la mise en décharge réduit les émissions de gaz de décharge et de transport. La récupération des matériaux par le biais du recyclage réduit les émissions liées à l'extraction et à la production de matériaux vierges.

Cible : Les émissions des biens et des services achetés par le gouvernement du Canada seront nulles d'ici 2050, ce qui facilitera le passage à une économie carboneutre circulaire (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre : Transformer le parc de véhicules légers du gouvernement fédéral

Mesure ministérielle : Acheter des véhicules zéro émission pour réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations de flotte conventionnelles.

¹⁸ À ce jour, SAC n'a pas suivi ni déclaré les déchets ministériels de construction et de démolition pour un gouvernement vert.

- **Programme :** Services internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** La stratégie annuelle d'achat de véhicules de SAC s'engage en faveur de la durabilité, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES). Chaque année, tous les nouveaux achats de véhicules légers du parc seront soit des véhicules zéro émission, soit des véhicules hybrides. Cet engagement fait partie de nos efforts plus vastes visant à réduire considérablement les émissions de GES provenant de notre flotte de véhicules légers conventionnels. De plus, nous collaborons activement avec Ressources naturelles Canada pour réaliser une étude complète sur l'électrification de la flotte, qui jouera un rôle central dans l'avancement de nos initiatives de transport durable.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC 12.1 : Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.1.1 : Proportion des immatriculations de nouveaux véhicules légers qui sont pour des véhicules zéro émission
 - Cible du CMI/ODD 12.1 : Mettre en œuvre le Cadre décennal de programmation concernant les modes de consommation et de production durables avec la participation de tous les pays, les pays développés montrant l'exemple en la matière, compte tenu du degré de développement et des capacités des pays en développement

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage des achats annuels de véhicules neufs VZE ou hybrides Point de départ : 50 % (2022-2023) Cible : Au moins 75 % des achats de véhicules neufs chaque année	Résultat de l'indicateur : 60 % (2023-2024) Notes : Le ministère achète des véhicules à émission zéro et redimensionne le parc en fonction des données d'utilisation recueillies par télématique afin de réduire davantage les émissions de gaz à effet de serre provenant des opérations de parc conventionnel. Des dispositifs télématiques sont déployés sur une grande partie du parc de véhicules de SAC à compter de 2023-2024. Au cours de l'année 2023-2024, 67 nouveaux véhicules ont été achetés, dont 33 (49 %) étaient des véhicules hybrides rechargeables (PHEV) et 7 étaient des véhicules hybrides, ce qui signifie que 60 % de toutes les acquisitions étaient des véhicules écologiques. Sur ces 67 achats de véhicules neufs, 42 étaient soumis à l'objectif d'achat de véhicules écologiques de la Stratégie pour un gouvernement vert (c'est-à-dire pour les achats de types de véhicules pour lesquels des modèles à émission zéro sont disponibles), et 40 (ou 90 %) de ces 42 achats ont atteint l'objectif. La sélection limitée de véhicules à émissions zéro (ZEV) disponibles dans le Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement répondant aux exigences opérationnelles a eu un impact sur la capacité du ministère à acquérir tous les véhicules à émissions zéro.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	L'achat de véhicules à émissions zéro réduit les émissions de gaz à effet de serre des opérations de flotte conventionnelles. Cela favorise la consommation durable.
Indicateur de rendement : Variation en pourcentage des émissions de GES de portée 1 de la flotte conventionnelle, par rapport aux niveaux de l'exercice 2005-06 Point de départ : • 2,247 kilotonnes d'équivalent CO2 (kt CO2e) en 2005 • 1,742 kt CO2e en 2022-2023 (diminution de 22,5 % depuis 2005) Cible : 40 % de réduction d'ici 2025	Résultat de l'indicateur: Diminution de 19,9 % entre 2005-006 et 2023-2024 (1,8 kt CO2e en 2023) Notes: La stratégie annuelle d'achat de véhicules de SAC s'engage en faveur de la durabilité, en mettant l'accent sur la réduction des émissions de GES. Chaque année, tous les nouveaux achats de véhicules légers seront des véhicules à zéro émission, lorsque la sélection de véhicules disponible par le biais du Guide de commande des véhicules automobiles du gouvernement répond aux exigences opérationnelles.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de la cible
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l’objectif « **Réduire les déchets et passer à des véhicules zéro émission** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Renforcer les critères d'achats écologiques

Mesure ministérielle : Veiller à ce que tous les spécialistes de la gestion des achats et du matériel soient formés en achats écologiques (à l'image du cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques, ou l'équivalent) dans l'année suivant leur identification.

- **Programme :** Services internes

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et devraient inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent et de leurs chaînes d'approvisionnement.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.2.1 : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement
 - Cible du CMI/ODD 12.7 : Promouvoir des pratiques durables dans le cadre de la passation des marchés publics, conformément aux politiques et priorités nationales

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de spécialistes de la gestion des achats et du matériel formés aux achats écologiques dans l'année suivant leur identification Point de départ : 100 % (2022-2023) Cible : 100 % des responsables des achats et des spécialistes de la gestion du matériel reçoivent une formation dans l'année qui suit leur identification	Résultat de l'indicateur: 100 % (2023-2024) Notes: Les spécialistes de la gestion des achats et du matériel de SAC sont centralisés au sein de la direction responsable de la mise en œuvre des achats écologiques. Tous les spécialistes des achats et de la gestion du matériel sont formés aux achats écologiques (par exemple, le cours de l'École de la fonction publique du Canada sur les achats écologiques, ou l'équivalent) dans l'année qui suit leur nomination. Les achats écologiques intègrent des considérations environnementales dans les décisions d'achat et sont censés inciter les fournisseurs à réduire l'impact environnemental des biens et services qu'ils fournissent, ainsi que de leurs chaînes d'approvisionnement.

Stratégie de mise en œuvre : Assainir les sites contaminés hautement prioritaires

Mesure ministérielle : Améliorer l'état environnemental des terres de réserve en réduisant la contamination grâce à l'assainissement et à la gestion des risques des sites contaminés.

- **Programme :** Communautés et l'environnement

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le Programme des sites contaminés dans les réserves travaille directement avec les communautés des Premières Nations pour évaluer et assainir les sites contaminés pour lesquels une responsabilité de la Couronne a été établie et documentée. Le programme réduit les impacts environnementaux, rend des terres auparavant inutilisables et disponibles pour le développement communautaire ou économique et offre des avantages et des opportunités économiques aux Premières Nations. L'assainissement et la gestion des risques des sites contaminés contribuent à la protection des sources d'eau en éliminant les voies de contamination des eaux souterraines qui pourraient avoir un impact sur les sources d'eau potable. Cela contribue à la gestion durable des terres, de l'environnement et protège la santé et la sécurité humaines.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.2.1 : Proportion d'entreprises qui ont adopté des activités de protection ou des pratiques de gestion de l'environnement
 - Cible du CMI/ODD 12.4 : D'ici à 2020, parvenir à une gestion écologiquement rationnelle des produits chimiques et de tous les déchets tout au long de leur cycle de vie, conformément aux principes directeurs arrêtés à l'échelle internationale, et réduire nettement leur déversement dans l'air, l'eau et le sol, afin de minimiser leurs effets négatifs sur la santé et l'environnement

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de sites contaminés à haut risque dans les réserves où des activités d'assainissement sont entreprises Point de départ : 18 % (2022-2023) Cible : Au moins 29 % d'ici mars 2024¹⁹	Résultat de l'indicateur: 25.2 % (2023-2024) Notes: En 2023-2024, cet objectif n'a pas été atteint en raison de plusieurs facteurs : l'élargissement de l'admissibilité au financement du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux afin d'inclure les sites prioritaires pour la communauté, mais à moindre risque (classes II et III), l'augmentation des coûts des projets entraînée par l'inflation et les problèmes liés à la chaîne d'approvisionnement, et l'ajout de nouveaux sites de classe 1 à l'inventaire des sites contaminés de SAC, provenant de la découverte d'anciens sites ou de la création de nouveaux sites. L'objectif de 29 %, qui repose sur des données historiques, sera actualisé lors du prochain renouvellement du programme (phase V du PASCF).

¹⁹ La cible pour 2025 sera établie en fonction du plan de travail de la phase V du PASCF et de la nouvelle allocation de financement sur cinq ans (en cours).

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de sites contaminés qui ont réalisé des activités d'assainissement/de gestion des risques Point de départ : 18 sites (2021-2022, PASCF Phase IV)²⁰ Cible : 25 sites d'ici mars 2025 (fin de PASCF Phase IV)²¹	Résultat de l'indicateur: 31 sites (depuis 2020-2021 et au 31 mars 2024) (4 sites en 2023-2024) Notes: Le nombre déclaré reflète les sites sur lesquels toutes les activités d'assainissement prévues ont été achevées en 2023-2024. La cible du programme est d'assainir complètement un total cumulatif de 25 sites d'ici mars 2025, dans le cadre de la phase IV du PASCF (2020-2025). Depuis 2020-2021 et au 31 mars 2024, 31 sites ont été entièrement assainis dans le cadre de la phase IV du PASCF. Il est important de noter que les projets d'assainissement ou de gestion des risques s'étendent généralement sur plusieurs années, au cours desquelles des activités d'assainissement et d'échantillonnage de confirmation ont lieu, ce qui entraîne un délai de plusieurs années avant qu'un site puisse officiellement confirmer l'achèvement de son assainissement

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans le nettoyage, le déclassement et la fermeture des infrastructures de gestion des déchets, des décharges et des décharges non réglementées

Mesure ministérielle : Aider les communautés des Premières Nations par le biais de l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations à entreprendre de nouvelles approches de réacheminement des déchets qui répondent aux besoins des communautés.

- **Programme :** Communautés et l'environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Aider les communautés des Premières Nations à nettoyer, déclasser et fermer les sites de déchets et les actifs existants permettent une gestion durable des terres et de l'environnement. Cela permet d'utiliser les terres pour de futurs systèmes de gestion des déchets solides ou d'autres utilisations des terres. Une meilleure gestion des déchets solides contribue à protéger l'environnement, à préserver la santé et la sécurité humaines et à améliorer la gestion des terres dans les communautés. L'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations aide les communautés à entreprendre de nouveaux programmes de réacheminement des déchets comme le recyclage et le compostage. Ces efforts réduisent la quantité de déchets mis en décharge, prolongeant ainsi la durée de vie de ces installations.

²⁰ Le nombre de référence a été mis à jour pour refléter le nombre réel de sites, en incorporant les données les plus récentes et en corrigeant les erreurs d'intégrité des données dans le système de collecte des données.

²¹ L'objectif pour 2025 sera établi sur la base du plan de travail de la phase V du PASCF et de la nouvelle allocation de financement quinquennale (en cours).

Bien que les communautés aient eu la possibilité d'accéder à l'Initiative de gestion des déchets des Premières Nations depuis 2016, il reste encore un défi important à relever pour amener certaines communautés à se conformer aux normes de gestion des déchets de municipalités comparables. L'accès à distance, l'élimination des déchets de qualité inférieure et le manque de services disponibles restent des défis auxquels les communautés sont confrontées. Aider les communautés des Premières Nations à nettoyer, mettre hors service et fermer les sites de déchets protège les ressources en eau communautaires de la contamination. Cela permet une gestion durable des terres et de l'environnement et garantit la santé et la sécurité des personnes.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.3.1 : Total des matières résiduelles récupérées par habitant
 - Cible du CMI/ODD 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de décharges nettoyées, démantelées ou fermées Point de départ : 8 (2022-2023) Cible : 60 d'ici mars 2028	Résultat de l'indicateur: 22 (2023-2024) Notes: Le résultat de 2023-2024 s'aligne sur l'ambition des CIC en matière de consommation durable en réduisant les risques environnementaux et en améliorant l'utilisation des terres. Ces progrès contribuent également à l'objectif de réduction des déchets par habitant et soutiennent l'effort mondial visant à minimiser la production de déchets par une meilleure gestion et une meilleure prévention. Dans l'ensemble, le résultat montre des progrès significatifs en matière de gestion durable des déchets et de protection de l'environnement.

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans des programmes de gestion des déchets dans les réserves

Mesure ministérielle : Travailler avec les Premières Nations pour élaborer des approches de gestion des déchets solides qui répondent aux besoins individuels des communautés.

Les activités comprendront :

1. soutenir les programmes de recyclage, de compostage et de réacheminement des déchets dangereux
2. accroître la sensibilisation de la communauté

- **Programme :** Communautés et l'environnement
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Aider les communautés des Premières Nations à réduire les déchets par des activités d'éducation, de sensibilisation et de renforcement des capacités. Le financement aide les communautés à détourner divers flux (y compris le recyclage, les déchets ménagers dangereux, le compost, la ferraille, les déchets électroniques, etc.) et à utiliser une installation de traitement des déchets bien construite.

La gestion adéquate des déchets solides est définie comme la capacité d'une communauté des Premières Nations à détourner les déchets ménagers dangereux, à détourner d'autres flux de déchets (papier, plastique, pneus, électronique, etc.) et à s'assurer que tous les déchets résiduels restants sont éliminés dans une installation de traitement des déchets construite, gérée et entretenue de manière adéquate.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens consomment de façon durable
 - Indicateur du CIC 12.3.1 : Total des matières résiduelles récupérées par habitant
 - Cible du CMI/ODD 12.5 : D'ici à 2030, réduire nettement la production de déchets par la prévention, la réduction, le recyclage et la réutilisation

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de communautés des Premières Nations dotées de programmes de réacheminement (p. ex. recyclage, compostage, réduction des déchets, etc.) Point de départ : 36 (2022-2023) Cible : 60 d'ici 2027	Résultat de l'indicateur: 48 (2023-2024) Notes: Le résultat 2023-2024 montre des progrès dans le soutien de l'ambition des CIC pour la consommation durable en augmentant les initiatives de recyclage, de compostage et de réduction des déchets, contribuant ainsi à de meilleures pratiques de gestion des déchets. Il s'aligne également sur l'indicateur 12.3.1 des CIC, qui met l'accent sur la réduction des déchets par habitant, et sur la cible 12.5 du CMI, qui vise à réduire la production mondiale de déchets grâce à la prévention, au recyclage et à la réutilisation. La croissance de 36 à 48 communautés reflète les étapes positives vers la promotion de la consommation durable et la réduction des impacts environnementaux dans les communautés des Premières Nations.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations dotées de systèmes adéquats de gestion des déchets solides Point de départ : 40,5 % (2022-2023) Cible : 65 % d'ici 2027	Résultat de l'indicateur: 49,8 % (2023-2024) Notes: Ces progrès soutiennent l'ambition des CIC pour les Canadiens de consommer de manière durable en améliorant la gestion des déchets dans les communautés autochtones, ce qui est essentiel pour réduire les incidences sur l'environnement. Ils contribuent également à l'indicateur 12.3.1 des CIC en renforçant les efforts de détournement des déchets. En outre, il s'aligne sur l'objectif 12.5 du CMI, qui vise à réduire la production mondiale de déchets grâce à des systèmes améliorés tels que le recyclage et la réutilisation. L'augmentation de 40,5 % à 49,8 % reflète les progrès constants vers la gestion durable des déchets dans les communautés des Premières Nations.



OBJECTIF 13 : PRENDRE DES MESURES RELATIVES AUX CHANGEMENTS CLIMATIQUES ET LEURS IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

SAC s'attaque aux changements climatiques et à leurs impacts au moyen d'activités mandatées par la stratégie pour un gouvernement vert, notamment la déclaration des émissions et de l'utilisation des ressources des installations opérationnelles ministérielles, l'élaboration de stratégies pour réduire les émissions et la garantie que les portefeuilles d'actifs ministériels demeurent résilients aux changements climatiques. SAC a commencé à déclarer les émissions de 18 installations existantes dans une province pour l'exercice 2020-2021, et l'inventaire des installations

déclarées s'est étendu à 48 installations dans trois provinces d'ici 2022-2023 grâce à l'identification des installations opérationnelles de garde restantes. Les rapports de SAC sur les émissions des installations à ce jour fournissent des informations cruciales nécessaires à la planification de la réduction des émissions et aux évaluations de l'adaptation au changement climatique que le ministère doit réaliser au cours de cette stratégie.

Le changement climatique est une menace mondial qui entraîne des risques climatiques directs et indirects affectant la vie des populations d'aujourd'hui et des générations à venir. Les programmes de changement climatique de SAC soutiennent une recherche et une action efficaces sur le changement climatique en soutenant à la fois les efforts d'atténuation et d'adaptation au changement climatique. Les risques climatiques pour la santé humaine deviennent de plus en plus visibles à mesure que les événements météorologiques extrêmes, les incendies de forêt, les inondations, les vecteurs et les vagues de chaleur se propagent à travers le pays. Le Programme sur le Changement Climatique et l'adaptation du secteur de la santé, qui est unique parmi les programmes d'adaptation, finance la recherche communautaire en santé et les mesures d'adaptation, aidant ainsi les communautés des Premières Nations et des Inuits à identifier les zones de vulnérabilité et à mettre en œuvre les mesures d'adaptation qui sont de la plus haute importance pour eux. En fournissant un soutien financier, le CCHAP crée une opportunité pour les communautés des Premières Nations et des Inuits d'identifier, d'évaluer et de s'adapter efficacement aux risques pour la santé liés aux changements climatiques en fonction des expressions communautaires ou régionales individuelles de la santé et des systèmes de santé.

Thème de la cible : Leadership fédéral en matière de réduction des émissions de gaz à effet de serre et de résilience climatique
Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations carboneutres pour les installations et les parcs de véhicules conventionnels d'ici 2050 (tous les ministres)

Stratégie de mise en œuvre : Mettre en œuvre la Stratégie pour un gouvernement vert par l'intermédiaire de mesures visant à réduire les émissions de gaz à effet de serre, à améliorer la résilience climatique et à écologiser l'ensemble des opérations du gouvernement

Mesure ministérielle : Veiller à ce que tous les employés concernés soient formés à l'évaluation des impacts du changement climatique, à l'évaluation des risques liés au changement climatique et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur identification.

- **Programme :** Services internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le personnel formé peut identifier les risques pour la mise en œuvre des programmes essentiels et élaborer des réponses afin d'augmenter la résilience des opérations aux impacts du changement climatique.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition/Cible du CIC 13.3 : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
 - Indicateur du CIC 13.3.1 : Proportion d'organisation municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel
 - Cible du CMI/ODD 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

- Cible du CMI/ODD 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage d'employés concernés par la gestion des installations et des flottes conventionnelles formés à l'évaluation des impacts du changement climatique, à l'évaluation des risques liés au changement climatique et à l'élaboration de mesures d'adaptation dans un délai d'un an à compter de leur identification. Point de départ : 100 % (2023-2024)²² Cible : 100 % formés d'ici 2024	Résultat de l'indicateur: 100 % (2023-2024) Notes: Les « employés concernés » de SAC sont définis comme le personnel de la direction de SAC responsable de la mise en œuvre des engagements de la stratégie d'écologisation du gouvernement liés aux installations et aux flottes conventionnelles. D'autres besoins nationaux en matière de formation sont identifiés dans le cadre des travaux en cours sur l'adaptation au changement climatique et de la planification nette zéro pour les installations opérationnelles et les flottes conventionnelles de SAC. Le personnel formé peut identifier les risques pour l'exécution des programmes essentiels et élaborer des réponses pour accroître la résilience des opérations aux impacts du changement climatique. Avec un plus grand nombre d'employés capables d'identifier les risques liés au changement climatique, SAC peut lutter de manière proactive contre les impacts du changement climatique. SAC peut lutter de manière proactive contre les impacts sur les actifs ministériels plutôt que de traiter les problèmes de manière réactionnelle.

Stratégie de mise en œuvre : Assurer la modernisation en construisant des bâtiments carboneutres

Mesure ministérielle : Réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des installations opérationnelles du ministère.

- **Programme :** Services internes

²² Le point de départ a été identifié comme étant 100 % sur la base du résultat de 2023-2024 comme référence.

- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Les mesures visant à simplifier le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande d'énergie ou à passer à des sources d'énergie à faibles émissions de carbone entraîneront des réductions des GES provenant des opérations immobilières.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC : Les Canadiens réduisent leurs émissions de gaz à effet de serre
 - Indicateur du CIC 13.1.1 : Émissions de gaz à effet de serre
 - Cible du CMI/ODD 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Variation en pourcentage des émissions de GES provenant des biens immobiliers par rapport à l'exercice 2005-2006 Point de départ :²³ 0,417 kt CO2e en 2005 0,042 kt CO2e de 2022 (diminution de 90 %) Cible : 40 % de réduction d'ici 2025	Résultat de l'indicateur: Diminution de 91 % entre 2005-2006 et 2023-2024 (0,037 kt CO2e en 2023-2024) Notes: Le <i>plan de portefeuille de biens immobiliers zéro émissions nettes et résilients au climat</i> de SAC est actuellement en cours d'élaboration pour évaluer les risques que le changement climatique fait peser sur les installations opérationnelles de SAC. Il comprend des estimations de coûts et des recommandations sur la manière dont le département réduira les émissions de gaz à effet de serre d'ici 2030 et à long terme, notamment en achetant de l'énergie provenant de sources plus durables (le cas échéant) et en procédant à des rénovations nettes et sans impact sur l'environnement. Les mesures visant à rationaliser le portefeuille, à partager les installations, à réduire la demande d'énergie ou à passer à des sources d'énergie à faible teneur en carbone permettront de réduire les émissions de gaz à effet de serre provenant des activités immobilières.

Cible : Le gouvernement du Canada fera la transition vers des opérations résilientes face au climat d’ici 2050 (tous les ministres)

²³ Le point de départ a été corrigé à l'aide de la méthode de comptabilité axée sur le marché employée par le Centre pour Écologiser le gouvernement pour la déclaration des émissions du gouvernement du Canada, c'est-à-dire sans tenir compte des émissions provenant de l'électricité couverte par des crédits compensatoires d'émissions. Les niveaux de l'année de référence ont été ajustés de 0,436 kt CO2e à 0,417 kt CO2e pour 2005-2006 et les niveaux de 2022-2023 ont été corrigés de 0,134 kt CO2e à 0,042 kt CO2e, ce qui se traduit par une diminution de 90 % des émissions de GES en tant que point de départ.

Stratégie de mise en œuvre : Réduire les risques posés par les impacts des changements climatiques sur les biens, les services et les opérations du gouvernement fédéral

Mesure ministérielle : Évaluer le risque d'impacts du changement climatique sur les actifs essentiels à la mission et, là où il existe des risques modérés à élevés, élaborer des plans pour réduire le risque.

- **Programme :** Services internes
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** En évaluant les risques d'impacts des changements climatiques sur les actifs essentiels à la mission et en élaborant des plans pour réduire les risques, le risque de perturbation de la prestation de services essentiels aux Canadiens est réduit.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition/Cible du CIC 13.3 : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
 - Indicateur du CIC 13.3.1 : Proportion d'organisation municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel
 - Cible du CMI/ODD 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat
 - Cible du CMI/ODD 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales
 - Cible du CMI/ODD 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage d'actifs essentiels à la mission pour lesquels le risque d'impacts du changement climatique est évalué Point de départ : 0 % (2022-2023) Cible : 100 % d'ici 2024	Résultat de l'indicateur: 0 % (2023-2024) Notes: Toutes les installations opérationnelles essentielles à la mission du ministère sont prévues pour être cédées et ne font donc pas l'objet d'une évaluation des risques d'impact du changement climatique. L'évaluation des deux installations opérationnelles du ministère dont la cession n'est pas prévue est en cours d'achèvement en 2024-2025.

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	Le ministère est en train d'élaborer le plan de portefeuille immobilier net-zéro résilient au changement climatique de SAC afin de tenir compte des risques que le changement climatique fait peser sur les biens immobiliers, et d'officialiser la façon dont le ministère atténuera les risques identifiés sur les actifs impactés. L'évaluation des risques liés aux impacts du changement climatique sur les biens essentiels à la mission et l'élaboration de plans de réduction des risques permettent de réduire le risque d'interruption de la prestation de services essentiels aux Canadiens.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « **Prendre des mesures relatives aux changements climatiques et leurs impacts** » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Collaborer à la gestion des urgences et à la réduction des risques de catastrophe

Mesure ministérielle : Programme d'aide à la gestion des urgences collabore activement avec les communautés des Premières Nations, les gouvernements provinciaux et territoriaux et des organisations tierces pour fournir des services d'aide d'urgence complets aux communautés des Premières Nations dans les réserves.

- **Programme :** Aide à la gestion des urgences
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le PAGU est conçu pour s'adapter aux défis évolutifs résultant d'événements d'urgence, y compris ceux intensifiés par le changement climatique. Le programme se veut flexible, sensible à la culture et adapté aux forces et coutumes uniques des communautés des Premières Nations. En reconnaissant et en répondant aux besoins uniques de ces communautés, le PAGU contribue à renforcer leur capacité à s'adapter et à faire face aux impacts du changement climatique et des risques naturels.

Cela comprend l'offre de financement pour un large éventail d'activités, englobant des mesures d'atténuation, de préparation, d'intervention et de rétablissement. La conception du programme est ancrée dans la flexibilité, la sensibilité culturelle et la réactivité aux exigences particulières des communautés des Premières Nations. Le PAGU fournit non seulement un soutien financier aux provinces, aux territoires et aux organisations non gouvernementales impliquées dans la gestion des urgences dans les réserves, mais soutient également diverses initiatives telles que la formation, la planification d'urgence, l'évaluation des risques et la prévention des incendies. En outre, il joue un rôle crucial dans les efforts de réponse et de rétablissement face à diverses situations d'urgence, notamment les incendies de forêt, les inondations, les tempêtes et les tremblements de terre. Cette approche globale permet non

seulement aux communautés de répondre aux besoins d'urgence immédiats, mais leur permet également de « reconstruire en mieux » et de planifier de manière proactive l'atténuation des risques, garantissant ainsi un avenir plus résilient et durable.

L'indicateur de performance, le pourcentage de personnes évacuées qui sont retournées dans leur communauté dans les trois mois, aide les Canadiens à être bien équipés et résilients pour faire face aux effets du changement climatique ainsi qu'à renforcer leur résilience et leur capacité d'adaptation aux dangers et aux catastrophes liés au climat en réfléchissant à la fois sur le rapidité et efficacité de la gestion des urgences grâce aux efforts d'intervention et de rétablissement. Un pourcentage plus élevé signifie que les mécanismes de réponse et de rétablissement de la communauté sont efficaces et bien équipés pour gérer les impacts des urgences liées au changement climatique. Cela démontre la résilience de la communauté, indiquant qu'elle dispose de mesures de préparation et d'atténuation résilientes et qu'elle dispose des ressources et des systèmes de soutien nécessaires pour un retour rapide et fluide. Un rétablissement rapide permet aux individus d'être rapatriés rapidement dans leurs communautés après une évacuation, ce qui contribue à leur résilience globale face aux défis du changement climatique.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition/Cible du CIC 13.2 : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
 - Cible du CMI/ODD 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux catastrophes naturelles liées au climat

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de personnes évacuées qui sont retournées dans leur communauté dans les 3 mois Point de départ : 82 % (2022-2023) Cible : 95 % par exercice fiscal	Résultat de l'indicateur: 97.4 % (2023-2024) Notes: La nature des situations d'urgence est difficile à prévoir, comme l'a montré la saison des feux de forêt exceptionnellement sévère de 2023-2024. Les Premières Nations ont subi d'importantes pertes d'infrastructures, ce qui a entraîné des déplacements plus longs pendant que des réparations étaient effectuées ou que d'autres solutions provisoires étaient recherchées. À l'heure actuelle, le Ministère soutient 568 communautés des Premières Nations pendant les situations d'urgence en facilitant la prestation de services de gestion des urgences robustes et efficaces. Le Ministère soutient les initiatives d'atténuation et de préparation en matière de gestion des urgences menées par les Premières Nations par l'entremise de ses volets de financement Atténuation et préparation non structurelles, Intelli-feu et Renforcement des capacités. Tout au long de l'exercice 2023-2024, les communautés des Premières Nations à travers le Canada ont fait face à des situations

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	d'urgence, ce qui a entraîné l'évacuation de 32 404 personnes. Un total de plus de 509 millions de dollars a été alloué à ces communautés dans le cadre du programme Réponse et rétablissement. Ce financement a permis de faire face à l'impact de la saison des feux de forêt de 2023 et aux efforts de rétablissement et de récupération déployés à la suite d'événements antérieurs, comme le feu de forêt de 2022 dans les Premières Nations en Colombie-Britannique et l'ouragan Fiona dans la région de l'Atlantique. Des initiatives de rétablissement à long terme, comme celles de la Nation crie de Little Red River en Alberta et de la Première Nation K'atlodeeche dans les Territoires du Nord-Ouest, ont également été entreprises. L'augmentation du taux de retour montre que les efforts de gestion des urgences et de rétablissement ont été efficaces, ce qui soutient l'ambition 13.2 des CIC qui consiste à renforcer la résilience au changement climatique en aidant les communautés à se remettre rapidement des catastrophes. Il répond également à la cible 13.1 du CMI, qui vise à renforcer la résilience aux risques liés au climat, en démontrant une forte capacité à gérer les catastrophes naturelles et à s'en remettre.

Stratégie de mise en œuvre : Investir dans des projets d'atténuation structurelle pour protéger les communautés des Premières Nations contre les catastrophes naturelles

Mesure ministérielle : Grâce au Fonds d'infrastructure des Premières Nations, SAC soutient les communautés des Premières Nations, les conseils de bande, les conseils tribaux et les organisations autochtones dans leurs efforts pour mettre en œuvre des projets d'atténuation structurels, qui réduiront les impacts des catastrophes naturelles et des conditions météorologiques extrêmes liées au climat sur les communautés des Premières Nations (p. ex. construction de digues).

- **Programme :** Infrastructure communautaire
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Le Fonds d'infrastructure des Premières Nations investit dans des projets d'infrastructure qui modifient les dangers, notamment en les supprimant, en les réduisant ou en les éliminant, en séparant les dangers en les gardant éloignés des personnes et des biens, et en modifiant la conception et la construction des biens pour les rendre résilients aux dangers potentiels.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition du CIC 13.2 : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
 - Cible du CMI/ODD 13.1 : Renforcer, dans tous les pays, la résilience et les capacités d'adaptation face aux aléas climatiques et aux

catastrophes naturelles liées au climat

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Nombre de projets d'atténuation structurelle en cours et achevés Point de départ : 45 projets en cours ou achevés au 31 décembre 2018²⁴ Cible : 200 d'ici le 31 mars 2028²⁵	Résultat de l'indicateur: 139 depuis 2016, en date du 31 mars 2024 Notes: Depuis 2016, en date du 31 mars 2024, SAC a investi 177,1 millions de dollars de fonds ciblés (hors dépenses d'exploitation) pour soutenir 139 projets d'atténuation structurelle, dont 73 sont achevés. Ces projets bénéficieront à 272 communautés desservant environ 175 000 personnes. SAC travaille en partenariat avec les Premières Nations sur un certain nombre de projets en cours. Par exemple, un projet visant à protéger la Première Nation Skwah, le village Shxwhá:y et la ville de Chilliwack contre les inondations du fleuve Fraser en Colombie-Britannique. Le projet comprend la construction d'environ six kilomètres de nouvelles digues le long du fleuve Fraser, d'une nouvelle structure d'évacuation des crues traversant le Hope Slough et d'une nouvelle station de pompage de drainage. Une fois terminés, ces travaux réduiront considérablement le risque d'inondation dans les trois communautés, améliorant ainsi la sécurité publique et protégeant les habitations et les entreprises contre les dégâts causés par l'eau. Par l'intermédiaire du Fonds d'infrastructure des Premières Nations, SAC investit dans des projets d'infrastructure qui modifient les dangers, notamment en les supprimant, en les réduisant ou en les éliminant, en séparant les dangers en les éloignant des personnes et des biens, et en modifiant la conception et la construction des biens pour les rendre résilients aux dangers potentiels. Ces projets visent à réduire les risques à long terme liés aux phénomènes météorologiques extrêmes et aux aléas naturels en renforçant la sécurité et la résilience des communautés. Ils comprennent la construction de digues, de murs de mer, d'infrastructures naturelles, de coupe-feu, de contrôles de l'érosion, de ponceaux, ainsi que des projets visant à protéger les écoles et les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées contre le changement climatique, les inondations, les glissements de terrain, les incendies de forêt, le dégel du pergélisol et d'autres catastrophes naturelles.

²⁴ Cumulatif depuis 2016

²⁵ Cumulatif depuis 2016

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
	Les investissements dans les projets d'atténuation structurelle relèvent du pilier de la gestion des urgences relatif à l'atténuation et à la prévention des risques et soutiennent le programme de gestion des urgences et d'assistance de SAC. Des projets tels que la protection contre les inondations pour la Premières Nations Skwah et le village de Shxwhá:y mettent en évidence des mesures efficaces pour aider à protéger les communautés. Dans l'ensemble, ces efforts d'atténuation structurelle démontrent l'alignement sur l'Ambition 13.2 des CIC en renforçant la capacité des communautés à gérer les défis liés au climat et en assurant une résilience à long terme.

Stratégie de mise en œuvre : Soutenir l'adaptation aux changements climatiques dans tout le Canada

Mesure ministérielle : Fournir du financement pour des projets communautaires dans les communautés des Premières Nations au sud du 60e parallèle et dans les communautés des Premières Nations et des Inuits du Nord. Le financement soutiendra l'élaboration de plans et d'actions d'adaptation qui identifient et priorisent les impacts du changement climatique sur la santé.

- **Programme :** Promotion de la santé publique et prévention des maladies
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif et à la cible de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** Les services de santé publique environnementale soutiennent également l'ODD 13 – Action climatique via le programme de changement climatique et d'adaptation de la santé, conçu pour renforcer les capacités d'adaptation au changement climatique et à la santé en finançant les efforts des communautés des Premières Nations et des Inuits pour identifier, évaluer et répondre aux impacts du changement climatique sur la santé. Les communautés des Premières Nations et des Inuits prennent des mesures pour minimiser les effets du changement climatique sur la santé.
- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition/Cible du CIC : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique
 - Indicateur du CIC 13.3.1 : Proportion d'organisation municipales qui ont pris en considération l'adaptation aux changements climatiques dans leur processus décisionnel
 - Cible du CMI : Cible du CMI/ODD 13.3 : Améliorer l'éducation, la sensibilisation et les capacités individuelles et institutionnelles en ce qui concerne l'adaptation aux changements climatiques, l'atténuation de leurs effets et la réduction de leur impact et les systèmes d'alerte rapide
 - Ambition/Cible du CIC 13.2 : Les Canadiens sont bien équipés et résilients face aux effets du changement climatique

- Cible du CMI 13.2 : Incorporer des mesures relatives aux changements climatiques dans les politiques, les stratégies et la planification nationales

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage de communautés des Premières Nations et inuites couvertes par des projets financés par l'adaptation en matière de santé aux changements climatiques Point de départ : 43 % (au 31 mars 2023) Cible : 61 % d'ici mars 2027	Résultat de l'indicateur: 46,9 % (2023-2024) Notes: Le Programme sur le changement climatique et l'adaptation du secteur de la santé (PCCASS) finance les communautés des Premières Nations et des Inuits pour qu'elles identifient et évaluent les effets du changement climatique sur la santé et qu'elles y répondent. L'objectif est d'atteindre les objectifs d'ici la fin de la période de financement de cinq ans. Il y a eu une diminution des propositions multi-communautaires au sud du 60e parallèle, avec une préférence pour les évaluations de la vulnérabilité au climat individuelles et spécifiques à la communauté. Le PCCASS a financé 15 nouvelles communautés des Premières Nations et des Inuits en 2023-2024, ce qui porte la couverture totale du programme à 46,9 % des communautés des Premières Nations et des Inuits. Le PCCASS a obtenu 2 millions de dollars via la Stratégie nationale d'adaptation pour s'engager avec les communautés des Premières Nations et des Inuits afin d'améliorer la compréhension des lacunes et des besoins liés au changement climatique dans les services de santé financés ou fournis par SAC. Les résultats de ce travail aideront à identifier les besoins futurs et les efforts nécessaires pour renforcer la résilience des communautés des Premières Nations et des Inuits.



OBJECTIF 16 : PROMOUVOIR UN SYSTÈME JUDICIAIRE ÉQUITABLE ET ACCESSIBLE, APPLIQUER LES LOIS ENVIRONNEMENTALES ET GÉRER LES IMPACTS

Le contexte de la SFDD :

Lorsque des effets négatifs potentiels sont identifiés, le processus d'examen environnemental garantit que les mesures d'atténuation appropriées et les meilleures pratiques de gestion sont prises en compte afin d'éliminer ou de réduire les impacts sur les terres, les eaux et les communautés. Les programmes de développement économique communautaire et de communautés et environnement consultent et accommodent les peuples autochtones et tiennent compte des connaissances autochtones dans les processus d'évaluation d'impact et de réglementation énergétique.

Stratégies de mise en œuvre à l'appui de l'objectif
Cette section concerne les stratégies de mise en œuvre qui soutiennent l'objectif « Promouvoir un système judiciaire équitable et accessible, appliquer les lois environnementales et gérer les impacts » mais pas une cible spécifique de la SFDD

Stratégie de mise en œuvre : Consulter, accommoder et engager les Peuples Autochtones de manière significative et tenir compte du savoir autochtone dans les processus d'évaluation d'impact et réglementaires

Mesure ministérielle : Déterminer si les projets proposés dans les réserves qui sont soutenus par SAC, soit par le biais d'un financement ou d'une autorisation (bail ou permis), sont susceptibles de causer des effets environnementaux négatifs importants grâce au processus d'évaluation d'impact et d'examen environnemental.

- **Programme :** Infrastructures communautaires, Communautés et l'environnement.
- **Comment la mesure ministérielle contribue à l'objectif de la SFDD et, le cas échéant, à la stratégie nationale du Canada pour le programme 2030 et aux ODD :** L'examen des activités physiques et des travaux réalisés sur les terres de réserve permet de s'assurer que les exigences du droit de l'environnement sont respectées et qu'elles répondent aux besoins de la communauté. Lorsque des effets négatifs potentiels sont identifiés, le processus d'examen environnemental garantit que les mesures d'atténuation appropriées et les meilleures

pratiques de gestion sont prises en compte afin d'éliminer ou de réduire les impacts sur les terres, les eaux et les communautés. La participation des communautés autochtones à ces processus contribue à la réalisation de cet objectif de manière significative.

- **Les objectifs ou ambitions pertinents :**
 - Ambition/Cible du CIC 16.7 : Les Canadiens sont soutenus par des institutions efficaces, responsables et transparentes
 - Indicateur du CIC 16.7.1 : Proportion de la population ayant une grande confiance envers certaines institutions
 - Cible du CMI/ODD 16.6 : Mettre en place des institutions efficaces, responsables et transparentes à tous les niveaux
 - Cible du CMI/ODD 16.7 : Faire en sorte que le dynamisme, l'ouverture, la participation et la représentation à tous les niveaux caractérisent la prise de décisions

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Indicateur de rendement : Pourcentage d'évaluations d'impact pour lesquelles SAC apporte sa contribution dans les délais établis. Point de départ : 100 % (à partir de 2019) Cible : 100 % annuellement	Résultat de l'indicateur: 100 % (2023-2024) Notes: En 2023-2024, SAC a fait 39 soumissions à l'Agence d'évaluation d'impact, fournissant des commentaires et des conseils concernant les effets potentiels sur la santé, les conditions sociales et économiques des peuples autochtones. SAC examine les documents relatifs aux projets et fournit une expertise pertinente et ciblée conformément à son mandat et aux exigences de la <i>Loi sur l'évaluation d'impact (LEI)</i>. Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) est également tenu d'enregistrer les demandes de projets dans le registre public de l'<i>LEI</i>, où les nouveaux projets sont affichés pendant 30 jours civils pour permettre au public de formuler des commentaires, de demander des informations et d'accepter ou de rejeter les propositions. Les types de projets enregistrés et affichés par PGIC comprennent les licences d'exploration pétrolière et gazière, les baux de surface et les accords de droit de passage de pipelines sur les terres de réserve des Premières Nations au Canada. Les projets spécifiques comprennent l'exploration sismique, les baux de surface pour les puits et les infrastructures, et les droits de passage pour les pipelines, qu'ils soient situés dans les réserves ou hors des réserves en Alberta.
Indicateur de rendement : Pourcentage de projets dans les réserves pour lesquels l'examen environnemental requis est terminé.	Résultat de l'indicateur: 100% (2023-2024)

INDICATEUR DE RENDEMENT POINT DE DÉPART CIBLE	RÉSULTATS OBTENUS
Point de départ : 100 % (à partir de 2019) Cible : 100 % annuellement²⁶	Notes: Le processus d'examen environnemental de SAC est utilisé pour répondre aux obligations de SAC en vertu de la Loi sur l'évaluation d'impact (LEI) pour les projets dans les réserves que SAC permet par le biais de financement, de permis et d'autorisations. Les responsables et gestionnaires de l'environnement de SAC travaillent avec les responsables de programme pour s'assurer que les effets potentiels d'un projet sont déterminés. SAC est en train de revoir et de mettre à jour son processus d'examen environnemental afin de promouvoir une évaluation cohérente et de haute qualité qui favorise le développement durable, le bien-être des communautés et le développement économique des Premières Nations. Au cours des trois dernières décennies, Pétrole et gaz des Indiens du Canada (PGIC) a mené de nombreux examens environnementaux et activités de gérance pour soutenir le développement durable des ressources pétrolières et gazières, ainsi que l'assainissement et la remise en état des sites pétroliers et gaziers dans les réserves des Premières Nations. En règle générale, PGIC examine et approuve les projets pétroliers et gaziers sur les terres de réserve fédérales qui ne sont pas considérés comme des « projets désignés » en vertu de la Loi sur l'accès à l'information. Cependant, les projets pétroliers et gaziers à grande échelle relèvent de cette désignation. En vertu de l'article 82 de la LEI, PGIC doit s'assurer que les projets pétroliers et gaziers à grande échelle proposés sur les terres de réserve fédérales n'entraînent pas d'effets négatifs importants sur l'environnement avant de les approuver. La nature des projets que PGIC enregistre et affiche sur la page Web de LEI sont les licences d'exploration pétrolière et gazière, les baux de surface et les accords de droit de passage de pipelines sur les terres de réserve des Premières Nations au Canada, y compris : • Exploration sismique ; • Baux de surface pour les puits, les batteries, les compresseurs, les bancs d'emprunt, les bassins de décantation, les routes d'accès, les colonnes montantes des pipelines et d'autres infrastructures de surface ; • Les droits de passage des pipelines lorsque le pipeline prend naissance dans une réserve ; et • Les droits de passage des pipelines en Alberta lorsque le pipeline prend naissance en dehors de la réserve.

²⁶ Le nombre de projets examinés est déterminé par les projets proposés et les exigences de la Loi sur l'évaluation d'impact. Le maintien du point de départ de 100 % est conforme aux exigences législatives de SAC en tant qu'autorité fédérale dotée d'une expertise et responsable des terres fédérales.



OBJECTIF 17 : RENFORCER LES PARTENARIATS POUR PROMOUVOIR UNE ACTION MONDIALE EN FAVEUR DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le contexte de la SFDD :

SAC soutient Relations Couronne-Autochtones et Affaires du Nord Canada (RCAANC) en tant que responsable horizontal pour faire progresser la réconciliation avec les peuples autochtones. Ces efforts font progresser l'Agenda 2030 et le thème central de la réconciliation des objectifs de développement durable. Ce travail soutient le plan d'action de la *Loi sur la Déclaration des Nations Unies*.

Initiatives faisant progresser le Programme 2030 du Canada et l'ODD 17 – Partenariats pour la réalisation des objectifs
Les initiatives suivantes montrent comment la programmation de SAC soutient le Programme 2030 et les ODD et complètent les informations présentées ci-dessus.

Initiatives prévues : Favoriser la collaboration

SAC soutient RCAANC dans son rôle de chef de file horizontal pour faire progresser l'Agenda 2030 et le thème central de la réconciliation des objectifs de développement durable en apportant sa contribution au rapport annuel du Canada sur les objectifs de développement durable.

SAC travaille en collaboration avec RCAANC sur des intérêts communs pour faire progresser la réconciliation et renouveler les relations avec les Premières Nations, les Inuits et les Métis en fournissant des conseils sur les politiques et les programmes par l'intermédiaire de comités conjoints au niveau du directeur général, du sous-ministre adjoint et du sous-ministre. Les travaux des comités mixtes sont axés sur des domaines de politique et de programme qui se recoupent, notamment : combler le déficit d'infrastructure ; négocier et mettre en œuvre des accords régionaux en matière d'éducation ; s'occuper des soins de santé et du bien-être mental des communautés autochtones ; faire progresser la réconciliation économique avec les partenaires autochtones ; travailler avec les provinces et les territoires pour faire progresser la réconciliation ; et le plan d'action de la Loi sur la Déclaration des Nations Unies.

- **Programme :** Tous

- **Cibles ou ambitions nationales et/ou cibles mondiales associées :**
 - Ambition du CIC : Le Canada favorise la collaboration et les partenariats pour faire progresser les ODD
 - Indicateur du CIC 17.2.1 : Soutien public total au développement durable
 - Cible du CMI : ODD 17 : Renforcer les moyens de mettre en œuvre le Partenariat mondial pour le développement durable et le revitaliser

RÉSULTATS OBTENUS

SAC joue un rôle essentiel en soutenant RCAANC dans l'avancement de l'Agenda 2030 et des ODD, en mettant fortement l'accent sur la réconciliation. SAC collabore avec RCAANC pour élaborer et mettre en œuvre des politiques qui intègrent les perspectives autochtones, en favorisant le dialogue et en veillant à ce que ces politiques répondent aux besoins des communautés. Soutenir l'autodétermination des communautés autochtones par le transfert du contrôle sur la prestation de services est essentiel à la réconciliation et contribue à réduire les inégalités et à renforcer les institutions.

SAC aide à renforcer les structures de gouvernance autochtone, qui sont vitales pour une autodétermination et une réconciliation efficace. Il s'agit notamment de soutenir les efforts de renforcement des capacités et de veiller à ce que les voix autochtones soient entendues dans les processus décisionnels, ce qui contribue à la réalisation des ODD relatifs à l'éducation de qualité (objectif 4) et à la réduction des inégalités (objectif 10).

Les initiatives de développement économique, telles que le financement du Fonds pour les entreprises de la communauté autochtone, soutiennent la création d'emplois et l'amélioration des infrastructures. Il s'agit notamment de fournir des fonds et des ressources pour des projets qui créent des emplois, améliorent les infrastructures et stimulent les économies locales. Ces efforts s'alignent sur les ODD relatifs au travail décent et à la croissance économique (objectif 8) et à l'industrie, l'innovation et l'infrastructure (objectif 9). Ces efforts s'alignent sur les ODD relatifs à l'industrie, à l'innovation et à l'infrastructure.

En outre, SAC collabore avec RCAANC pour améliorer les résultats en matière de santé pour les peuples autochtones, ce qui est un élément clé de la réconciliation. Il s'agit notamment d'investir dans les services de santé, le soutien à la santé mentale et les initiatives qui s'attaquent aux déterminants sociaux de la santé, contribuant ainsi aux ODD relatifs à la santé et au bien-être (objectif 3).

SAC soutient les initiatives qui favorisent la durabilité de l'environnement dans les communautés autochtones. Il s'agit notamment de projets axés sur la conservation, l'action climatique et la gestion durable des ressources, qui s'alignent sur les ODD relatifs à l'eau propre et à l'assainissement (objectif 6) et à l'action climatique (objectif 13).

Enfin, SAC aide à la mise en œuvre de stratégies de réconciliation qui s'inscrivent dans des cadres nationaux et internationaux plus larges. Cela implique de soutenir des programmes culturels, des initiatives éducatives et des campagnes de sensibilisation du public qui s'attaquent aux injustices historiques et favorisent la guérison, ce qui contribue à l'objectif de développement durable relatif à la paix, à la justice et à des institutions fortes (objectif 16).

RÉSULTATS OBTENUS

SAC soutient les stratégies de réconciliation, y compris les programmes culturels et les campagnes de sensibilisation du public comme les célébrations de la Journée nationale des peuples autochtones, en s'attaquant aux injustices historiques et en favorisant la guérison. Grâce à ces efforts multiformes, SAC et RCAANC travaillent ensemble pour faire progresser l'Agenda 2030 et les ODD, en plaçant la réconciliation au cœur de leur approche.

Intégration du développement durable

Services aux Autochtones Canada continuera de veiller à ce que son processus décisionnel tienne compte des objectifs et des cibles de la SFDD dans le cadre du processus d'EES. L'EES relative à une proposition de politique, de plan et de programme comprend une analyse de l'incidence de cette proposition sur l'environnement, notamment sur les objectifs et cibles pertinents de la SFDD.

Les déclarations publiques sur les résultats des évaluations de Services aux Autochtones Canada sont publiées lors de l'annonce d'une initiative ayant fait l'objet d'une EES (voir [ici](#)). Le but de la déclaration publique vise à montrer que les incidences sur l'environnement de la politique, du plan ou du programme approuvé, y compris les répercussions sur l'atteinte des objectifs et des cibles de la SFDD, ont été prises en considération lors de la préparation de la proposition et de la prise de décision.

Services autochtones Canada n'a réalisé aucune EES détaillée en 2023-2024.

